



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## OCCASION

This publication has been made available to the public on the occasion of the 50<sup>th</sup> anniversary of the United Nations Industrial Development Organisation.



**TOGETHER**  
*for a sustainable future*

## DISCLAIMER

This document has been produced without formal United Nations editing. The designations employed and the presentation of the material in this document do not imply the expression of any opinion whatsoever on the part of the Secretariat of the United Nations Industrial Development Organization (UNIDO) concerning the legal status of any country, territory, city or area or of its authorities, or concerning the delimitation of its frontiers or boundaries, or its economic system or degree of development. Designations such as “developed”, “industrialized” and “developing” are intended for statistical convenience and do not necessarily express a judgment about the stage reached by a particular country or area in the development process. Mention of firm names or commercial products does not constitute an endorsement by UNIDO.

## FAIR USE POLICY

Any part of this publication may be quoted and referenced for educational and research purposes without additional permission from UNIDO. However, those who make use of quoting and referencing this publication are requested to follow the Fair Use Policy of giving due credit to UNIDO.

## CONTACT

Please contact [publications@unido.org](mailto:publications@unido.org) for further information concerning UNIDO publications.

For more information about UNIDO, please visit us at [www.unido.org](http://www.unido.org)



17782-F

Distr.  
LIMITEE

ID/WG.495/3/Rev.1(SPEC.)  
2 mai 1990

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

Réunion sous-régionale de suivi  
sur la promotion de la coopération  
industrielle intra-africaine dans le cadre  
de la Décennie du développement industriel de l'Afrique

Bamenda, (Cameroun), 28 novembre - 2 décembre 1989\*

PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE  
POUR LA SOUS-REGION DE L'AFRIQUE CENTRALE\*\*

Document établi par  
le Secrétariat de l'ONU

---

\* Cette réunion est organisée par l'ONU, en coopération avec la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), et le Gouvernement camerounais.

\*\* Les appellations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le présent document n'a pas fait l'objet d'une mise au point rédactionnelle.

**TABLE DES MATIERES**

<u>Chapitre</u>	<u>Para.</u>	<u>Pages</u>
<b>INTRODUCTION . . . . .</b>	<b>1 - 2</b>	<b>1</b>
Objectif du document . . . . .	1	1
Structure et contenu du document . . . . .	2	1
 <b>CHAPITRE I</b>		
<b>COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SOUS-REGION . . . .</b>	<b>3 - 28</b>	<b>1</b>
Historique . . . . .	3 - 7	1
Structure industrielle de la sous-région . . . .	8 - 9	2
Stratégies et politiques d'industrialisation . .	10 - 12	4
Arrangements institutionnels dans la sous-région	13 - 28	4
 <b>CHAPITRE II</b>		
<b>PREMIER PROGRAMME INTEGRE REVISE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE CENTRALE . . . . .</b>	<b>29 - 49</b>	<b>8</b>
Sous-secteurs moteurs prioritaires. . . . .	33	9
Domaines et services favorisant le développement industriel. . . . .	34 - 48	11
Stratégie d'exécution . . . . .	49	15
 <b>CHAPITRE III</b>		
<b>BILAN DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PREMIER PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE . . . . .</b>	<b>50 - 64</b>	<b>16</b>
Etat d'avancement des projets . . . . .	50 - 52	16
Obstacles à l'exécution du premier programme révisé . . . . .	53 - 64	17
 <b>CHAPITRE IV</b>		
<b>PROPOSITIONS EN VUE D'UNE REVISION DU PREMIER PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE . . . .</b>	<b>65 - 75</b>	<b>20</b>
Sélection de sous-secteurs et de projets d'investissement moteurs . . . . .	67 - 73	20

<u>Projets moteurs</u> . . . . .	74	22
<u>Projets d'appui</u> . . . . .	75	24

**CHAPITRE V**

<b>STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION DU DEUXIEME PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE CENTRALE . . . . .</b>			<b>76 - 89</b>	<b>24</b>
<b>Mesures à adopter . . . . .</b>	<b>76 - 82</b>	<b>24</b>		
<b>Promotion du programme . . . . .</b>	<b>83</b>	<b>28</b>		
<b>Mobilisation des ressources financières . . . . .</b>	<b>84 - 86</b>	<b>28</b>		
<b>Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions . . . . .</b>	<b>87 - 89</b>	<b>29</b>		
<b>ANNEXE I</b>	<b>Critères pour la sélection de projets industriels multinationaux, sous-régionaux</b>			<b>31</b>
<b>ANNEXE II</b>	<b>Etat d'avancement des projets figurant dans le programme initial intégré de promotion industrielle . . . . .</b>			<b>33</b>
<b>ANNEXE III</b>	<b>Profils de projets retenus dans le deuxième programme révisé. . . . .</b>			<b>43</b>

## INTRODUCTION

### Objectif du document

1. Le présent document a été établi à la lumière des débats auxquels a donné lieu la réunion sous-régionale de suivi sur la promotion de la coopération industrielle dans la sous-région de l'Afrique centrale, dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA), qui s'est tenue à Bamenda (Cameroun) du 28 novembre au 2 décembre 1989. Le document présenté lors de cette réunion tirait sa substance de consultations tenues avec les responsables de la coopération et du développement industriels dans les pays de la sous-région avec les secrétariats de la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), la Communauté économique des pays des grands lacs (CEPGL) et d'autres organisations intergouvernementales dont les activités se rattachent d'une manière générale à l'industrialisation.

### Structure et contenu du document

2. En terme géographique, le document couvre le Burundi, le Cameroun, la République centrafricaine, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, le Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, le Tchad et le Zaïre qui sont tous membres de la CEEAC plus l'Angola. La période de référence va de janvier 1986, date où la réunion de Bujumbura a eu lieu, à juin 1989, moment où le document a été achevé. Sur le plan de la structure, le document comprend cinq chapitres. Le premier chapitre contient des informations de base sur la coopération industrielle dans la sous-région. Le deuxième chapitre décrit l'évolution du programme intégré de promotion industrielle entre la première réunion tenue à Bangui en 1984, et sa première révision lors de la réunion sous-régionale de Bujumbura, tenue en 1986. Il rend aussi compte brièvement des priorités fixées pour le programme et de la stratégie élaborée pour son exécution. Le troisième chapitre fait le point sur l'état actuel d'avancement des projets et analyse les obstacles à leur réalisation tandis que le quatrième chapitre contient des propositions pour un deuxième programme révisé intégré de promotion industrielle. Une stratégie pour accélérer l'exécution du deuxième programme révisé est présentée au chapitre cinq.

## CHAPITRE I

### LA COOPERATION INDUSTRIELLE DANS LA SCUS-REGION

#### Historique

3. La sous-région de l'Afrique centrale est constituée par différentes entités géopolitiques. En effet, sur les onze pays, il y a quatre pays enclavés (Tchad, République centrafricaine, Burundi et Rwanda), un pays semi-enclavé (Zaïre), un pays insulaire (Sao Tomé-et-Principe), un pays semi-insulaire (Guinée équatoriale) et quatre pays côtiers (Angola, Cameroun, Congo et Gabon). Cette diversité est l'un des fondements de la coopération industrielle sous-régionale dans la mesure où elle se retrouve dans la répartition inégale de la population. En effet, selon les statistiques de 1986, la population totale de la sous-région était de 71,3 millions d'habitants et se répartissait comme suit: Angola (9,0 millions), Burundi (4,9 millions), Cameroun (10 millions), Congo (1,9 millions), Gabon (1,1 millions), Guinée équatoriale (0,3 million), République centrafricaine (2,075 millions), Rwanda (6,8 millions), Sao Tomé-et-Principe (0,1 millions), Tchad (4,7 millions), et Zaïre (30,4 millions).

4. Comme la plupart des sous-régions de l'Afrique, l'Afrique centrale recèle une quantité considérable de réserves minérales, à savoir: bauxite (Angola, Cameroun, Zaïre); fer (Angola, Cameroun, Congo, République centrafricaine, Tchad, Zaïre); manganèse (Angola, Gabon, Zaïre); nickel (Burundi, Zaïre); cuivre (Zaïre); chrome (Zaïre); cobalt (Zaïre); étain (Rwanda, Zaïre); phosphates (Angola, Burundi, République centrafricaine, Congo, Zaïre) et pétrole (Angola, Cameroun, Congo, Gabon, Tchad, Zaïre). La sous-région possède également des ressources énergétiques telles que le gaz naturel, le gaz méthane, le charbon, l'hydroélectricité, les chistes bitumineux jurassique et les sables asphaltiques.

5. L'agriculture constitue l'épine dorsale des économies des pays de la sous-région employant environ 80 pour cent de la main d'oeuvre active. Les cultures industrielles et d'exportation comprennent, notamment, le cacao, le café, le coton, le palmier à huile, le thé, le tabac, l'hévéa, la canne à sucre, l'ananas et la banane. L'activité forestière comprend la production d'okoumé, d'ozigo, de bois de sciage et de contre-plaqué au Congo, au Cameroun, en République centrafricaine, au Gabon et au Zaïre, tandis que l'élevage est beaucoup plus pratiqué au Tchad, en République centrafricaine et au Cameroun. Quant aux ressources halieutiques de la sous-région elles sont pratiquement inexploitées et la pêche industrielle n'est qu'à l'état embryonnaire. La plupart des pays de l'Afrique centrale pratiquent une monoculture destinée à l'exportation, ce qui les rend très dépendants de l'extérieur dans la mesure où les prix de leurs produits sont déterminés sur le marché international à un niveau généralement très bas ne leur permettant pas de gagner suffisamment de devises pour faire face à leurs importations.

6. En outre, la productivité est très basse dans le secteur agricole à cause des méthodes culturales très archaïques et des systèmes de soutien technologique, institutionnel et infrastructurel inadéquats. En conséquence, l'Afrique centrale n'arrive pas à satisfaire les besoins alimentaires de sa population sans cesse croissante et devient un importateur net de produits alimentaires. Cette situation est aggravée par l'importation des facteurs de production tels que les biens d'équipement, les biens intermédiaires et les services d'ingénieurs-conseils. L'attention est appelée sur la non-utilisation ou la sous-utilisation des services de consultants existant au niveau national. Il est donc recommandé que les Gouvernements et les organisations internationales les utilisent davantage, contribuant ainsi à leur développement.

7. Le produit intérieur brut (PIB) de la sous-région est passé de 24,9 milliards de dollars en 1983 à 26,1 milliards en 1986. Le revenu par habitant a diminué, passant de 364 dollars à 358 dollars pendant la même période. Compte tenu de la crise socio-économique des dernières années et du fardeau de la dette, l'on peut dire que l'économie de la sous-région a, tout au mieux, stagné.

#### Structure industrielle de la sous-région

8. Le niveau d'industrialisation de l'Afrique centrale est relativement bas par rapport à ses énormes ressources naturelles. En effet, le tableau 1 ci-après montre que la part du secteur manufacturier dans le PIB est inférieure à 10 pour cent dans la plupart des pays, exception faite du Cameroun (12,49 pour cent en 1987) et du Rwanda (17,94 pour cent en 1987). Elle est même inférieure à 5 pour cent dans des pays comme le Zaïre, l'Angola et la Guinée équatoriale.

9. Le secteur industriel de la sous-région est dominé par des industries légères qui produisent des biens de consommation (bière, tabac, textile, cigarettes, etc.) et sont fortement tributaires des importations de machines, de pièces de rechange et autres intrants dont parfois les matières premières elles-mêmes. Cependant, les pays de l'Afrique centrale possèdent d'importantes ressources qui peuvent constituer une base solide pour développer les industries de base (métallurgiques, mécaniques et chimiques) aux niveaux national et sous-régional et assurer ainsi un développement économique auto-suffisant et auto-entretenu.

TABLEAU 1

Contribution du secteur manufacturier au  
produit intérieur brut (PIB) en Afrique centrale

- a) Production en millions de dollars au coût constant des facteurs pour 1980  
b) Pourcentage du PIB

Pays		1983	1984	1985	1986	1987
Angola	a)	76	81	81	94	98
	b)	2,80	3,00	2,90	2,82	3,00
Burundi	a)	72	77	80	82	85
	b)	8,96	8,72	7,89	8,75	9,53
Cameroun	a)	927	1090	1196	1251	1236
	b)	10,46	10,85	11,03	12,40	12,49
Congo	a)	116	102	97	127	130
	b)	5,11	4,29	4,37	9,16	9,08
Gabon	a)	237	237	225	208	213
	b)	6,63	5,97	6,35	7,42	7,58
Guinée équatoriale	a)	2	2	2	2	2
	b)	4,70	4,85	4,62	4,61	4,64
République centrafricaine	a)	79	81	83	84	87
	b)	7,68	7,91	7,36	7,21	7,12
Rwanda	a)	175	183	189	194	198
	b)	15,82	17,79	18,00	18,09	17,94
Sao Tomé-et- Principe	a)	3	3	3	3	3
	b)	9,39	9,79	9,35	9,47	9,52
Tchad	a)	65	62	65	68	69
	b)	8,72	8,64	8,53	8,67	8,43
Zaïre	a)	148	143	150	156	154
	b)	1,51	1,12	1,25	1,35	1,23

Source: Commission économique pour l'Afrique, Division de la statistique, Printout 1989, p.A-25 et A-30

### Stratégies et politiques d'industrialisation

10. L'adoption de politiques et de stratégies de substitution aux importations par les pays de la sous-région au lendemain de leur accession à l'indépendance aurait dû leur permettre de limiter leurs importations de biens de première nécessité et de réduire leur dépendance vis-à-vis des anciennes métropoles. Toutefois, l'expérience a montré que la situation de la sous-région ne s'est pas améliorée plus de vingt cinq ans après le lancement de ces politiques et stratégies. Dans la plupart des cas on a même assisté à une dégradation des conditions socio-économiques des pays. En effet ces stratégies ont débouché sur la mise en place d'industries légères sans qu'on se soit soucié le moins du monde des industries stratégiques motrices. Les Etats membres deviennent donc de plus en plus dépendants d'importations accrues de machines et équipements, de pièces de rechange, de matières premières et d'autres biens de consommation intermédiaires ainsi que de main d'oeuvre qualifiée.

11. En outre, pour pouvoir réussir, on doit mettre l'accent sur la nécessité de protéger les industries de substitution des importations et les industries vulnérables de la sous-région, en tenant compte de la compétitivité de leurs produits, en fonction de la normalisation et du contrôle de qualité. La production devrait, cependant, être axée sur la satisfaction de la demande du marché local, bien que cela risque, dans certains cas, d'amputer les avantages découlant des économies d'échelle et de contraindre certaines entreprises industrielles à tourner en-deçà de leur capacité, les marchés nationaux risquant d'être trop petits. On doit également comprendre que la substitution des importations n'est pas une panacée; elle entraîne des sorties de fonds, alourdit le fardeau de la dette des Etats Membres et ne favorise pas les effets d'entraînement en amont et en aval avec les autres secteurs économiques.

12. Quant à la coopération sous-régionale, elle exige un changement structurel fondamental et le rejet de l'approche fragmentaire de la politique de substitution aux importations. En effet, comme aucun des pays de la sous-région ne dispose de ressources naturelles, financières et humaines et de capacités technologiques suffisantes et adéquates pour assurer un développement autonome, la coopération industrielle sous-régionale est nécessaire pour permettre à chacun de tirer le maximum des moyens dont il dispose pour assurer un développement collectif auto-suffisant et auto-entretenu. L'application d'une telle politique garantira un marché plus large aux producteurs de matières premières, l'utilisation optimale de leurs ressources et de leurs capacités de production installées. Cette approche conduira progressivement à l'établissement d'une intégration économique régionale et à l'application de mesures propres à assurer un développement industriel aux niveaux national, sous-régional et régional. Il convient toutefois de souligner que la volonté politique qui est à l'origine de la création d'organisations sous-régionales doit transcender les intérêts purement nationaux; on s'étend davantage sur ce problème dans la partie du document qui s'y rapporte. Afin de promouvoir et d'assurer effectivement la coopération sous-régionale au niveau de l'Afrique centrale, un certain nombre de mécanismes doivent être mis sur pied.

### Arrangements institutionnels dans la sous-région

13. Les Etats de l'Afrique centrale constituaient déjà des groupes importants sous l'administration française ou belge pendant la période coloniale, mais il



a fallu attendre leurs accession à l'indépendance pour que naissent des institutions de coopération économique multilatérales ou bilatérales. L'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) et la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) constituent les trois plus importantes institutions de coopération créées par les Etats de la sous-région depuis le début des années 1960.

#### La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)

14. La signature, le 18 octobre 1983, du traité instituant la CEEAC a été l'aboutissement d'un long processus de négociation engagé avec la "Déclaration de Libreville", engagement solennel signé le 19 décembre 1981 par les chefs d'Etat des pays actuellement membres de la CEEAC (Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République centrafricaine, Burundi, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Tchad et Zaïre) et leur homologue de l'Angola qui reste observateur. L'objectif principal de la CEEAC est de promouvoir le développement économique auto-suffisant et auto-entretenu de la sous-région de manière à satisfaire les besoins des peuples et à réduire la dépendance excessive des pays concernés à l'égard de l'extérieur. Par ailleurs, la création de cette communauté correspond à l'un des objectifs globaux de la CEPGL et de l'UDEAC qui est aussi l'un des objectifs de l'Acte final de Lagos, à savoir la mise en place de marchés communs sous-régionaux comme prélude à la création d'un marché commun africain.

15. Comme indiqué dans le Traité et le Protocole IX sur la coopération industrielle, la Communauté accorde une haute priorité à l'industrie. Elle a mis l'accent sur la création d'industries multinationales fondée sur la mise en valeur de ressources locales de manière à stimuler le développement économique collectif. Les sous-secteurs prioritaires qui sont les industries métallurgiques, mécaniques et chimiques, l'industrie des matériaux de construction et les agro-industries ne peuvent être établis sans une coopération industrielle soutenue. D'une manière générale, l'élargissement des marchés, la mise en commun des ressources, l'harmonisation des politiques industrielles et la possibilité d'adopter un plan industriel sous-régional sont autant de facteurs d'accélération de l'industrialisation qui deviennent possibles dans un groupement élargi.

#### L'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC)

16. Créée le 8 décembre 1964 à Brazzaville (République populaire du Congo), l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) compte aujourd'hui six Etats membres, à savoir le Cameroun, le Congo, le Gabon, la Guinée équatoriale, la République centrafricaine et le Tchad, et a pour principaux objectifs le renforcement de la solidarité sous-régionale, la création d'un marché commun, l'élimination des barrières commerciales et le relèvement du niveau de vie de la population.

17. L'Union a subi des transformations successives depuis sa création. En effet, la révision du traité en 1974 a conduit à la création de la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), de l'Institut sous-régional de statistique et d'économie appliquée et de l'Institut sous-régional mutisectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation de projets (ISTA), et visait l'intensification de la coopération industrielle par l'harmonisation des politiques industrielles des Etats

membres, la répartition équitable des projets communautaires et, plus généralement, la coordination des programmes de développement des différents secteurs de production. Le traité révisé prévoyait également l'harmonisation des plans de développement afin de mettre en oeuvre une politique communautaire de coopération et d'intégration économique, notamment dans les domaines de l'industrialisation, de l'agriculture, des transports, des postes et télécommunications, des ressources naturelles, de la science et de la technologie et des ressources humaines.

18. Pour faciliter la mise en oeuvre de sa politique commune d'industrialisation, l'UDEAC a mis en place un certain nombre d'instruments fiscaux, commerciaux et financiers. Ces instruments sont principalement la taxe unique, la convention commune sur les investissements, les dispositions relatives d'une part à la libre circulation des personnes et au droit d'établissement et d'autre part à la libre circulation des capitaux, la Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC) et le code des sociétés multinationales.

#### La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)

19. La Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) a été créée le 20 septembre 1976 et regroupe le Burundi, le Rwanda et le Zaïre. Elle a pour objectifs d'assurer d'abord et avant tout la sécurité des Etats membres et de leurs populations de façon qu'aucun élément ne vienne troubler l'ordre et la tranquillité sur leurs frontières respectives; de concevoir, définir et favoriser la création et le développement d'activités d'intérêt commun; de promouvoir et d'intensifier les échanges commerciaux et la circulation des personnes et des biens à l'intérieur de la communauté; de coopérer de façon étroite dans les domaines social, économique, commercial, scientifique, culturel, politique, militaire, financier, technique et touristique et plus spécialement en matière judiciaire, douanière, sanitaire, énergétique, ainsi que dans les domaines des transports et des communications.

20. Pour atteindre ces objectifs, les instances dirigeantes de la Communauté ont adopté des mesures visant à mettre en place des structures permettant l'intégration des économies des trois pays et l'amélioration du niveau de vie de populations. Elles ont aussi procédé à une planification qui permet une mobilisation rationnelle des ressources des pays de la Communauté. Elle permet à la CEPGL de déterminer les orientations générales, les objectifs et les stratégies à adopter pour mettre au point son plan de développement socio-économique. Pour mettre en oeuvre des solutions appropriées aux problèmes posés, des institutions ont été mises en place, des organismes spécialisés ont été créés et des entreprises communes et communautaires ont vu le jour. En outre, plusieurs accords et conventions ont été signés dans divers domaines.

21. Pour promouvoir la coopération industrielle entre les pays membres, des mécanismes appropriés ont été créés et d'autres sont en voie d'élaboration. C'est ainsi que la Banque de développement des Etats des Grands Lacs (BDEGL) été créée le 9 septembre 1977 en vue de mobiliser les ressources financières tant intérieures qu'extérieures pour financer les projets nationaux et multinationaux visant l'intégration des économies des pays membres. Le Code communautaire des investissements a été signé le 31 janvier 1982, un accord commercial et de coopération douanière a été signé le 10 septembre 1978 et la Convention sur la libre circulation des personnes, des biens, des services, des capitaux et le droit d'établissement a été signée le 1er décembre 1985.

22. Le plan quinquennal de développement socio-économique de la CEPGL, le statut type des entreprises jointes et communautaires, le plan directeur de l'industrialisation des pays de la CEPGL et le protocole sur la réduction tarifaire des produits industriels originaires seront adoptés prochainement par les instances de la Communauté. La création d'organismes spécialisés, tels que L'EGL (Energie des Grands Lacs) et l'IRAZ (Institut de recherche agronomique et zootechnique), contribue aussi à favoriser le développement industriel de la communauté.

23. Tout ce qui précède porte à croire que la volonté d'intensifier la coopération industrielle existe. Cependant tous ces mécanismes de coopération devront prendre des mesures plus concrètes pour stimuler le développement économique tout en renforçant le sens de l'interdépendance. A cet effet leurs actions doivent être soutenues par une volonté politique constante et agissante sans laquelle les objectifs de départ ne peuvent être atteints.

#### Le Plan d'action de Lagos et la Décennie du développement industriel de l'Afrique

24. L'objectif fondamental du Plan d'action de Lagos (PAL) est de favoriser un développement économique et social intégré auto-suffisant et auto-entretenu, aux niveaux national, sous-régional et régional, en vue de satisfaire les besoins essentiels des peuples d'Afrique. Le Plan met également l'accent sur l'utilisation de la coopération économique aux niveaux sous-régionale et régionale afin d'atteindre cet objectif.

25. L'industrie se voit attribuer un rôle prépondérant dans le Plan d'action de Lagos, conformément à l'engagement pris de modifier la structure économique existante, de satisfaire les besoins fondamentaux des populations africaines grâce à la mise en valeur de leurs ressources naturelles et de constituer une base industrielle pour l'expansion des autres secteurs économiques. Le Plan d'action de Lagos fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs pour la région, tels qu'une part de 1,4% au moins de la production industrielle d'ici à 1990 et l'autonomie dans les domaines de l'alimentation, des matériaux de construction, du vêtement et de l'énergie. Par ailleurs, aux termes de l'Acte final de Lagos, le secteur industriel est un des secteurs prioritaires pour l'intégration sous-régionale et régionale au cours de la Décennie.

26. Le volet industrie du Plan d'action de Lagos vise à assurer l'expansion des industries essentielles pour développer l'économie, en particulier la production, l'entreposage et la transformation des produits agricoles, les réseaux de transport et communication, l'extraction et le traitement des minéraux, la mise en valeur et l'exploitation des ressources énergétiques locales. C'est pourquoi il met l'accent sur le développement de certaines industries motrices comme les industries métallurgiques, mécaniques et chimiques qui pourraient avoir des effets bénéfiques en stimulant d'autres secteurs de l'économie. La proclamation des années 80 comme Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) par les chefs d'Etat et de gouvernements africains a été une mesure pratique favorisant la réalisation des objectifs énoncés dans le Plan d'action de Lagos.

27. En vue de traduire ces aspirations en termes plus concrets, les ministres africains de l'industrie ont adopté au cours de leur sixième réunion, tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en novembre 1981, un programme pour la Décennie fondé sur le double principe d'une industrialisation auto-suffisante et

auto-entretenu. On y réaffirme la nécessité d'adopter une approche intégrée pour les diverses activités industrielles et de développer les agro-industries et les industries connexes, les industries métallurgiques, mécaniques et chimiques ainsi que les industries des matériaux de construction. Comme aucun pays africain ne dispose de ressources naturelles, humaines et financières suffisantes et adéquates, d'une technologie adaptée et des infrastructures physiques nécessaires à son développement industriel, on y préconise le renforcement de la coopération industrielle intra-africaine dans plusieurs domaines y compris les matières premières, la technologie, la main d'oeuvre industrielle, l'entretien et la réparation des machines et des équipements et le renforcement des infrastructures existantes.

28. Au niveau national, les pays devraient identifier les projets industriels moteurs, tels qu'ils sont définis dans le programme de la Décennie et veiller notamment à la mise en place d'une infrastructure institutionnelle de base ainsi qu'au développement des compétences technologiques et "entrepreneuriales" et à l'exploitation des matières premières. Les mesures à prendre en priorité porteraient également sur l'estimation détaillée des besoins financiers et l'instauration de relations sectorielles. Au niveau sous-régional, il est essentiel de mettre au point un programme de complémentarité industrielle pour les projets moteurs, en se fondant sur les dotations en ressources et sur la participation conjointe en vue d'optimiser les investissements limités et de bénéficier de marchés plus larges.

## CHAPITRE II

### LE PREMIER PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE CENTRALE

29. Dans le Plan d'action de Lagos et le programme pour la Décennie du développement industriel de l'Afrique (IDDA) le plus haut rang de priorité a été accordé aux industries de base (métallurgiques, mécaniques et chimiques) ainsi qu'aux agro-industries et industries connexes. Dans la mesure où il est quasiment impossible pour un pays quel qu'il soit de développer en même temps toutes ses industries prioritaires, on a préconisé dans le programme de l'IDDA l'élaboration de programmes de coopération industrielle pour les quatre sous-régions.

30. A cet effet, une réunion sur la promotion de la coopération industrielle intra-africaine dans la sous-région de l'Afrique centrale dans le cadre de l'IDDA s'est tenue à Bangui (République centrafricaine) du 18 au 22 février 1984. Organisée par l'ONUDI, laquelle agissait en coopération avec la CEA, l'OUA et l'UDEAC, cette réunion avait pour objet de permettre aux experts de cette sous-région d'examiner, d'identifier et de sélectionner les secteurs prioritaires et les projets pouvant se prêter à une coopération industrielle multinationale. A cet égard, un programme initial intégré pour la promotion industrielle de la sous-région comprenant 20 projets moteurs et 13 projets d'appui et une stratégie mise au point pour leur exécution ont été adoptés par les experts et approuvés par les ministres africains de l'industrie à leur septième réunion tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en mars 1984.

31. Deux ans plus tard, une réunion de suivi a été organisée à Bujumbura (Burundi) du 8 au 10 janvier 1986 par l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) en coopération avec l'Organisation de l'Unité africaine (OUA), la Commission économique pour l'Afrique (CEA), l'Union

douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC) et le Gouvernement burundais. Elle avait pour objet de permettre aux experts de la sous-région d'examiner la mise en oeuvre du programme initial ainsi que les difficultés rencontrées. Ceux-ci devaient aussi formuler des propositions visant à adapter le programme aux besoins et priorités actuels de la sous-région et indiquer les orientations et les mesures institutionnelles et autres qui étaient essentielles pour accélérer l'exécution du programme.

32. Outre les experts du Burundi, du Congo, de la Guinée équatoriale, du Gabon, du Rwanda et de Sao Tomé-et-Principe, des représentants des organisations et institutions suivantes ont participé à cette réunion: Banque de développement des Etats de l'Afrique centrale (BDEAC), Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC), Centre multinational de programmation et d'exécution de projets de Yaoundé (MULPOC), Union africaine des chemins de fer (UAC) et Organisation de l'unité africaine (OUA). A l'issue de cette réunion, un programme intégré révisé de promotion industrielle pour la sous-région de l'Afrique centrale comprenant 25 projets moteurs et neuf projets d'appui a été adopté.

#### Sous-secteurs moteurs prioritaires

33. Guidés par l'esprit du Plan d'action de Lagos et du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique qui accordent tous deux un haut rang de priorité à l'agriculture et à l'industrie en tant que secteur appuyant l'agriculture tant en amont qu'en l'aval, les participants à la réunion de Bujumbura ont décidé de réviser le programme initial en accordant la priorité aux sous-secteurs moteurs ci-après: industrie métallurgique, industrie mécanique, industrie chimique, industrie des matériaux de construction, agro-industries et industries connexes.

##### a) Industrie métallurgique

L'industrie métallurgique constitue la base même de tout processus de développement industriel autosuffisant et autoentretenu. Elle crée des liens en amont en transformant les ressources minérales combustibles et non-combustibles extraites par l'industrie extractive et en aval en fournissant des métaux ferreux et non-ferreux aux industries mécaniques et autres qui les transforment.

Comme la plupart des autres sous-régions de l'Afrique, l'Afrique centrale recèle une quantité considérable de ressources minérales dont une faible partie seulement est actuellement connue et considérée économiquement exploitable. En outre, hormis le pétrole qui est raffiné sur place dans les pays producteurs (Cameroun, Congo et Gabon), les autres ressources minérales extraites du sous-sol de la sous-région sont exportées à l'état brut et transformées ailleurs.

Le développement de l'industrie métallurgique devient donc un impératif pour la sous-région si elle veut réduire sa dépendance vis-à-vis de l'étranger en produisant sur place le fer, l'acier et les autres métaux dont elle a besoin pour son industrialisation. Compte tenu de l'importance des investissements à réaliser dans ce sous-secteur et du caractère limité des marchés nationaux, la coopération sous-régionale est plus que nécessaire.

b) Industrie mécanique

L'industrie mécanique est au centre de toute économie articulée; elle crée des liens inter- et intra-sectoriels. Au niveau du secteur industriel, elle utilise les métaux et produits chimiques qui proviennent des industries métallurgiques et chimiques et, leur fournit à son tour des machines et équipements nécessaires à leur fonctionnement. Il en est de même pour les agro-industries et industries connexes qui ne peuvent transformer leurs matières premières agricoles, forestières et halieutiques sans machines et équipements.

La réhabilitation et le développement de l'agriculture nécessitent eux aussi des intrants industriels tels que les machines, matériels et outils agricoles. Il faut ajouter à cela moyens de transport et de communication ainsi que l'informatique qui sont indispensables pour accélérer l'industrialisation.

Une grande partie de la dette extérieure de l'Afrique centrale est aujourd'hui imputable à l'importation de biens d'équipement, de machines et matériel agricoles, de pièces de rechange et éléments ainsi que d'autres machines nécessaires à son développement. Afin d'atteindre l'autosuffisance en la matière, l'Afrique centrale doit commencer à produire certaines machines et certaines pièces de rechange qui sont pour elle d'une importance vitale.

c) Industrie chimique

L'industrie chimique produit des biens intermédiaires qui entrent dans la fabrication d'autres produits ainsi que des biens de consommation finale. Elle contribue directement à la satisfaction des besoins fondamentaux en fournissant des engrais et des pesticides pour l'agriculture, des médicaments, des savons, des détergents et des désinfectants, et en produisant des matériaux de construction, des peintures, des fibres synthétiques et beaucoup d'autres produits nécessaires à l'habitat, l'habillement, le transport et l'alimentation.

Dans la recherche de l'auto-suffisance alimentaire et l'amélioration de la santé de sa population, l'Afrique centrale devrait sélectionner des industries chimiques multinationales qui produisent des engrais et des pesticides et des produits pharmaceutiques et pétrochimiques à partir des ressources disponibles aux niveaux national et sous-régional. Les projets du sous-secteur de l'industrie chimique qui sont inclus dans le programme intégré révisé de promotion industrielle visent expressément à améliorer les conditions de vie dans la sous-région.

d) Azro-industries et industries connexes

L'auto-suffisance alimentaire étant une des priorités énoncées dans le Plan d'action de Lagos et dans le Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, la transformation des produits alimentaires et le développement des industries liées à l'agriculture revêtent une importance capitale. En effet, bien que la structure de son secteur industriel soit dominée par les industries légères et surtout par l'industrie alimentaire (boissons, cigarettes, cuir et textile), l'Afrique centrale ne transforme qu'une

infime partie de ses ressources agricoles, forestières, animales et halieutiques. Les cultures de rente (cacao, café, coton, palmier à huile, hévéa, canne à sucre, ananas, thé, tabac, banane, etc.) et le bois ont jusqu'ici été exportées au cours mondial, ce qui ne fait qu'aggraver la dépendance de la sous-région vis-à-vis de l'étranger dans la mesure où les recettes d'exportation ne permettent pas de régler les importations de biens d'équipement, de machines, de pièces de rechange et surtout de produits alimentaires tels que blé et riz qui ne correspondaient pas autrefois aux habitudes alimentaires de ses populations. Afin de renverser cette tendance, les pays de l'Afrique centrale doivent coopérer pour créer des agro-industries et des industries connexes faisant appel aux ressources agricoles locales.

e) Industrie des matériaux de construction

L'industrie des matériaux de construction contribue à la satisfaction de l'un des besoins fondamentaux de la population, à savoir le logement, et à l'exploitation des ressources naturelles locales. Outre qu'elle répond aux besoins des autres secteurs et sous-secteurs, l'industrie des matériaux de construction fournit des intrants à l'industrie du bâtiment et des travaux publics non seulement pour les logements, mais aussi pour les grands ouvrages d'infrastructure (barrages, réseaux d'irrigation, routes, aéroports et ports, etc.). L'industrie du bâtiment et des travaux publics facilite véritablement le développement socio-économique et ce, non seulement en fournissant de meilleures installations, mais aussi en créant un pouvoir d'achat supplémentaire grâce à l'emploi d'une main d'oeuvre importante.

Parmi les matériaux de construction très demandés on peut citer la brique, le ciment, la pierre naturelle, la chaux, la céramique fine et le verre en feuille. Les niveaux de production de certains de ces matériaux sont très faibles. Alors que quelques pays de la sous-région exportent du ciment, d'autres en font venir d'importantes quantités de pays extérieurs à la sous-région. Les pays de la sous-région disposent d'un nombre impressionnant de carrières (sable, argile, kaolin, calcaire, granite, pouzzolane, travertin, marbre, cendre volcanique, etc.) dont l'exploitation dans le cadre d'une coopération sous-régionale pourrait réduire considérablement la dépendance actuelle à l'égard de l'extérieur.

Domaines et services favorisant le développement industriel

Agriculture

34. Bien que l'Afrique centrale soit une sous-région essentiellement agricole, elle n'arrive pas encore à l'autosuffisance alimentaire à cause de ses méthodes culturales rudimentaires, de la division internationale du travail qui lui impose les cultures de rente (café, cacao, coton, thé, etc.) et des calamités naturelles persistantes telles que la sécheresse, la désertification et les invasions de criquets. L'une des causes de l'insuffisance des approvisionnements alimentaires dans certains pays de la sous-région est l'absence de réseau de commercialisation. Il est donc recommandé d'entreprendre une étude en vue de la mise en place d'un réseau commun pour le transport des matières premières de base, en particulier les produits agricoles.

35. L'amélioration du rendement de l'agriculture afin de répondre aux besoins alimentaires toujours croissants nécessite l'utilisation d'intrants industriels tels que machines, matériel et outils agricoles, engrais et pesticides. En conséquence, le développement des industries apportant leur soutien à l'agriculture de la sous-région s'avère plus que nécessaire. En outre, il faudra développer les industries de transformation et de conservation de produits agricoles pour éviter les pertes alimentaires et diversifier la consommation. L'agriculture constitue ainsi un domaine de prédilection pour le développement industriel de la sous-région.

#### Ressources minérales

36. Le développement autosuffisant et autoentretenu de la sous-région suppose, entre autres, l'accroissement de l'exploitation de ses importantes ressources minérales et leur transformation sur place. Ceci entraînerait inévitablement le développement des industries métallurgiques qui utilisent les minerais ferreux et non-ferreux comme matières premières et des industries mécaniques qui doivent fournir des machines et outils d'extraction au secteur minier.

#### Energie

37. Contrairement à certaines sous-régions du continent, l'Afrique centrale dispose d'importantes ressources minérales combustibles. Quatre pays sur onze produisent déjà du pétrole (Angola, Cameroun, Congo et Gabon) tandis que des réserves importantes ont été découvertes au Tchad. Selon une étude menée par la CEA en 1979, les réserves de gaz naturel sont estimées à plus de 133 milliards de m<sup>3</sup> et celles d'uranium à 58 000 tonnes. Selon d'autres études, les réserves de gaz méthane du lac Kivu sont estimées à 60 milliards de m<sup>3</sup>. Il y a également d'autres sources d'énergie non moins importantes, notamment en ce qui concerne la production d'électricité par transformation de l'énergie hydraulique qui peut être fournie par de nombreux lacs et cours d'eau de la sous-région, les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et le bois. L'importance qu'il y avait à mettre en valeur l'immense potentiel hydroélectrique de la sous-région en vue d'une industrialisation auto-entretenu est soulignée. Il est donc recommandé de développer l'interconnexion des réseaux de transport de force afin de pousser la coopération interrégionale dans le domaine de la mise en valeur et du développement des ressources énergétiques.

38. Le développement et l'utilisation conjoints de ces ressources au niveau sous-régional contribueraient à la création et au développement du secteur industriel intégré de la sous-région. En effet, l'exploitation des gisements de pétrole et de gaz demandera de la part de l'industrie mécanique des machines et outils appropriés et facilitera le développement des industries chimiques (production d'engrais azotés, du méthanol, etc.). Il en est de même pour les autres sources d'énergie dont l'exploitation est nécessaire pour la réalisation de certains projets industriels.

#### Transports et communications

39. La position géographique de certains pays de l'Afrique centrale constitue un handicap sérieux au développement industriel de la sous-région. En effet, ainsi qu'indiqué au paragraphe 4 du présent document, sur les 11 pays, il y a quatre pays enclavés (Burundi, Rwanda, République centrafricaine et Tchad), un



pays semi-enclavé (Zaire), un pays insulaire (Sao Tomé-et-Principe) et un pays semi-insulaire (Guinée équatoriale). Ces sept pays sus-mentionnés ainsi que l'arrière-pays de ceux qui ont un littoral ont des problèmes de transports et de communications pour la commercialisation de leurs produits et l'importation des machines et équipements, de pièces de rechange et composantes pour leurs industries. Les coûts prohibitifs du transport des marchandises et le retard dans les livraisons dû à l'état des routes et à la médiocrité des autres voies de communication décourage énormément les hommes d'affaires potentiels et ceux qui sont déjà en fonction.

40. Cette situation aggrave la dépendance vis-à-vis de l'extérieur dans la mesure où la communication entre les Etats membres est presque inexistante. Les économies nationales restent extraverties et la majeure partie des communications à destination et en provenance de la sous-région doit passer par l'Europe et certains pays extérieurs à la sous-région. Le développement en commun des transports et communications permettra le désenclavement de certains pays de la sous-région et de l'arrière-pays de ceux qui ont une façade maritime. Par voie de conséquence, cela accélèrera le processus d'industrialisation de l'Afrique centrale. En effet, les hommes et les marchandises voyageront beaucoup plus facilement et beaucoup plus rapidement, ce qui incitera les particuliers nationaux et étrangers à investir dans les secteurs productifs.

#### Ressources humaines

41. L'exécution de tout programme de développement industriel autosuffisant et autoentretenu dépend de la mise en valeur des ressources humaines à divers niveaux du processus d'industrialisation. En effet, les machines et équipements, quel que soit leur degré de complexité et d'efficacité, ne servent à rien s'il n'y a pas d'hommes capables de les faire fonctionner rationnellement et de les entretenir régulièrement. Le personnel qualifié dans les pays d'Afrique centrale est insuffisamment utilisé, voire utilisé de manière inappropriée. La sous-région est contrainte de recourir à des scientifiques, des techniciens et des cadres étrangers pour faire tourner ses usines. Il faut donc de toute urgence non seulement améliorer la formation des ressources humaines qualifiées, mais également veiller à les utiliser de manière plus judicieuse.

42. Afin de réduire cette dépendance, les pays de l'Afrique centrale doivent repenser l'ensemble de leur système d'éducation. Ils devraient mettre en place un programme de formation commun dans les domaines scientifiques et techniques et en gestion afin de promouvoir le développement des capacités "entrepreneuriales" et technologiques propres à stimuler la création des industries de base, des petites industries et de l'artisanat.

#### Mobilisation des ressources financières

43. Pour exécuter les projets retenus dans le programme sous-régional, il faudra réaliser des investissements substantiels qui constituent un facteur déterminant du processus de production et conditionnent le transfert et le choix des techniques, la sélection des produits, la structure de l'entreprise et surtout le pouvoir de négociation vis-à-vis du monde extérieur. Pris individuellement, aucun pays de la sous-région ne dispose de ressources naturelles, humaines et financières suffisantes et adéquates, d'une technologie adaptée et des infrastructures physiques nécessaires à son

développement industriel. Cette situation est aggravée par l'état souvent précaire de la balance des paiements, des finances publiques et du budget de l'état ainsi que par le faible niveau des transactions, particulièrement dans le secteur industriel.

44. En conséquence, on préconise dans le programme le renforcement de la coopération sous-régionale en vue de mobiliser les ressources financières intérieures et extérieures permettant la réalisation de projets industriels multinationaux qui ont été sélectionnés dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique. A cet effet, des actions et mesures d'incitation doivent être lancées par les pouvoirs publics et les institutions de financement afin de stimuler l'épargne et l'investissement.

#### Technologie

45. La création des industries motrices mentionnée dans le programme exigera un apport important de techniques. Pour ce faire, il faut acquérir des technologies qui, pour être productives, doivent être adaptées et intégrées dans l'environnement existant; ce qui aura de sérieuses incidences sur le plan organisationnel, institutionnel et financier. Il faudra aussi mettre en place de solides capacités scientifiques et technologiques endogènes.

46. Cependant, les pays d'Afrique centrale éprouvent en ce moment beaucoup de difficultés en ce qui concerne le choix, l'acquisition, l'adaptation, l'assimilation et la mise au point des technologies. En effet, à l'époque de l'accession à l'indépendance, le système éducationnel en place ne correspondait pas au type de programme de mise en valeur de ressources humaines propre à stimuler l'éclosion des capacités "entrepreneuriales" et technologiques. L'absence de ressources humaines compétentes a eu pour principales conséquences le recours à des spécialistes étrangers, l'importation de technologies obsolètes sans que soient pris en considération les projets clefs prioritaires, le mauvais choix initial du mode et de la source de transfert de la technologie, des pannes fréquentes et des réparations coûteuses qui sont souvent l'origine de la sous-utilisation des capacités installées.

47. Des mesures devraient être prises aux niveaux national et sous-régional pour remédier à ces imperfections telles que les politiques inadéquates en matière d'achats et de marchés, le manque d'informations sur les sources et les prix des principaux facteurs de production et des techniques et le manque d'organisation dans la négociation et les pratiques contractuelles. En conséquence, il convient d'insister particulièrement sur l'acquisition de compétences pour l'évaluation, la sélection et le transfert des techniques ainsi que sur l'assimilation de ces techniques grâce à des politiques et des méthodes appropriées.

#### Infrastructure industrielle institutionnelle

48. Le succès du programme sous-régional dépendra, entre autres, de la mise en place d'une infrastructure industrielle institutionnelle qui fait actuellement défaut dans la plupart des pays de l'Afrique centrale. En effet, il faudra avant tout créer des institutions de coordination et de programmation des activités industrielles aux niveaux national et sous-régional afin d'éviter les doubles emplois entre les projets industriels et le gaspillage de maigres ressources. En outre, il serait souhaitable de

mettre sur pied une structure qui pourrait aider les Etats membres dans le choix et l'acquisition des machines et équipements industriels. Cette structure devra, sur la base des informations qui lui seront fournies, aider les Etats à rédiger des contrats d'achat incluant les cahiers de charges précis concernant la documentation technique, les pièces de rechange et la formation du personnel de maintenance. D'autres infrastructures institutionnelles pourraient être mis en place dans des domaines aussi variés que l'information, les services bancaires et les assurances, les essais de matériaux et les produits, la normalisation et le contrôle de qualité, la commercialisation, les services d'ingénieurs-conseils, la formation industrielle et appui aux petites et moyennes industries. En ce qui concerne l'information, il faut de toute urgence mettre en place un réseau intégré d'informations industrielles dans la région.

#### Stratégie d'exécution

49. Il convient maintenant de rappeler certaines conditions d'exécution importantes du programme révisé à Bujumbura en janvier 1986:

- Approbation officielle du programme intégré révisé de promotion industrielle par les pays membres et les organisations intergouvernementales de la sous-région et son inclusion dans leurs programmes et plans de développement nationaux et sous-régionaux;
- Renforcement ou introduction de mécanismes opérationnels aux niveaux national, sous-régional et sous-sectoriel, pour coordonner, suivre et guider l'action des gouvernements en ce qui concerne le choix et l'exécution des projets multinationaux dans chaque sous-secteur;
- Promotion des projets parmi les investisseurs potentiels et les institutions financières assurée par le pays désigné comme chef de file;
- Sur la base des profils des projets d'investissement moteurs, élaborer des études détaillées de préinvestissement, avec le concours de l'ONUDI, de la CEA, de la BAFD et des organisations de consultation industrielle locales compétentes;
- Elaboration par les organisations intergouvernementales de la sous-région des études sous-sectorielles retenues dans le programme révisé en vue d'identifier des ensembles de projets économiquement rentables, intégrés avec les autres branches industrielles et le reste de l'économie;
- Elaboration par les organisations intergouvernementales sous-régionales d'études sur certains projets prioritaires dont la relance dans le cadre communautaire pourrait s'avérer rentable sur le plan économique et financier;
- Accord entre les pays de la sous-région sur le choix du pays hôte pour chaque projet multinational moteur, ainsi que sur les rôles respectifs des autres pays dans l'exécution de ces projets;
- Amélioration des capacités de la main d'oeuvre locale et des capacités institutionnelles requises pour l'identification, l'élaboration et l'exécution des projets;

- Intensification des consultations entre pays, organisations intergouvernementales et autres institutions sous-régionales intéressées pour aboutir à des négociations véritables sur chaque projet.

### CHAPITRE III

#### BILAN DE L'EXECUTION DES PROJETS DU PREMIER PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

##### Etat d'avancement des projets

50. Le programme révisé intégré de promotion industrielle, adopté à la réunion sous-régionale de Bujumbura (Burundi) en janvier 1986, comprenait 25 projets moteurs dans des sous-secteurs clés de l'industrie (mécanique, chimie, métallurgie, agro-industrie et matériaux de construction) et neuf projets d'appui portant sur l'infrastructure institutionnelle, la formation de la main d'oeuvre et d'autres domaines.

51. Il ressort de l'annexe II, qui donne des précisions sur l'état d'avancement du programme, que les Etats membres et les organisations intergouvernementales sous-régionales chargés du programme ont fait des efforts appréciables pour exécuter les projets sélectionnés. La situation se présente donc comme suit:

1. Deux projets ont été réalisés:

- Renforcement de la production dans une sucrerie, Congo (projet No. 13)
- Extension de la cimenterie de Loutété, Congo (projet No. 19)

2. Dix projets sont en cours d'exécution:

- Fabrication de machines et d'équipements agricoles, Rwanda (projet No.1)
- Exploitation du gaz méthane du lac Kivu, Rwanda/Zaïre (projet No. 3)
- Production d'engrais phosphaté au Burundi (projet No. 4)
- Réhabilitation et extension de l'industrie sucrière, Angola (volet levure du projet No. 12)
- Projet communautaire concernant les produits laitiers, Zaïre (projet No. 15)
- Installation d'un complexe de transformation du bois, Zaïre (projet No. 18)
- Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre (projet No. 20)
- Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda (projet No. 21)
- Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaïre (projet No. 24)
- Extension d'une usine d'étain, Rwanda (projet No. 25)

3. Treize projets sont encore à l'étude:

- Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République centrafricaine (projet No. 5)
- Installation d'une usine de produits pharmaceutiques, Burundi (projet No. 6)
- Mise en valeur des gisements de potasse pour la fabrication de produits chimiques, Congo (projet No. 7)

- Production de carbure de calcium, Rwanda (projet No. 8)
- Production d'ingrédients actifs pour pesticides, Rwanda (projet No. 9)
- Installation d'un complexe pétrochimique pour la fabrication de produits en plastique, Gabon (projet No. 10)
- Extension d'une raffinerie de pétrole, Congo (projet No. 11)
- Réhabilitation et extension de l'industrie de la canne à sucre, Angola (volet conversion de la sucrerie du projet No. 12)
- Installation d'une distillerie, Burundi (projet No. 14)
- Création d'un complexe agro-industriel pour la transformation du manioc, République centrafricaine (projet No. 16)
- Développement intégré de l'industrie de traitement des produits de la pêche, CEPGL (projet No. 17)
- Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo (projet No. 22)
- Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun (projet No. 23)

4. Un projet a été retiré:

- Fabrication de montres et d'éléments de montre, République centrafricaine (projet No. 2)

52. En ce qui concerne les projets d'appui, il convient de noter que les pays de la sous-région ainsi que les organisations régionales et sous-régionales s'étaient employés à exécuter certains des neuf projets inscrits dans le programme révisé.

Obstacles à l'exécution du premier programme révisé

53. Dans l'ensemble, la mise en oeuvre du programme révisé intégré de promotion industrielle a très peu progressé. En effet, sur 25 projets stratégiques moteurs approuvés lors de la réunion de Bujumbura, trois seulement ont atteint le stade de la production malgré les efforts faits par les Etats membres pour atteindre les objectifs du Plan d'action de Lagos et du programme de l'IDDA.

54. Ce faible taux de réalisation est en partie imputable au fait que l'on n'a pas réussi à mettre en place des mécanismes de coordination précis permettant une exécution efficace des projets sélectionnés et à l'insuffisance de l'appui technique et financier fourni par les pays chefs de file et les organisations sous-régionales, régionales et internationales. En outre, le processus de définition et de sélection des projets à inclure dans la catégorie des projets moteurs n'était pas clair dès le début. Il ne suffisait pas de dresser une liste des critères pour la sélection des projets industriels multinationaux. Certains projets n'avaient pas été mûrement pensés avant d'être présentés ou, une fois soumis, n'avaient pas fait l'objet d'un examen rigoureux eu égard aux exigences de l'intégration et aux effets et problèmes de la mise en oeuvre. D'autres projets n'ont pas de véritables promoteurs. Ils ont été, par exemple, lancés par la Communauté économique des pays des Grands Lacs ou par l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale et leur lieu d'exécution définitif n'est souvent pas connu.

55. D'une manière générale, les représentants des Etats membres qui ont révisé le programme à Bujumbura ont présumé, à tort, que les organisations

internationales, régionales et sous-régionales allaient fournir une assistance technique et financière substantielle pour sa mise en oeuvre. Il convient donc de rappeler ici que l'assistance d'organismes internationaux tels que l'ONUDI et la CEA se limite bien souvent aux études de pré-faisabilité, de faisabilité et d'investissement ainsi qu'aux missions d'assistance technique et de consultation. Une fois que la viabilité du projet est démontrée par les études, il reste au pays chef de file et au promoteur de rechercher le financement avec, le cas échéant, l'assistance de l'ONUDI.

#### Obstacles au niveau national

56. Bien que les projets soumis à la réunion de Bujumbura aient figuré dans les plans nationaux de certains pays promoteurs, il ne semble pas qu'il y ait eu de consultations ou de négociations sur la planification, les politiques ou les stratégies concernant leur mise en oeuvre. Au contraire, les politiques et stratégies adoptées au niveau national ne sont pas directement liées au programme sous-régional ou à ses objectifs. Certains projets sélectionnés sont considérés comme projets nationaux et ne se situent donc pas dans un contexte communautaire. En effet, le micro-nationalisme pousse les Etats concernés à mettre en valeur en priorité leurs propres ressources naturelles, leur objectif étant avant tout de promouvoir leur propre industrialisation. Par suite, il arrive très souvent que les engagements pris au départ ne soient pas respectés et qu'il y ait une prolifération d'industries similaires produisant les mêmes biens, ce qui pose des problèmes de commercialisation dans la mesure où les marchés nationaux sont généralement limités. On peut citer ici le cas de la raffinerie de pétrole au Congo qui ne dessert que le marché national parce que certains membres ont aujourd'hui leur propre raffinerie alors qu'elle était conçue pour desservir le marché de la sous-région. Il en est de même pour la sucrerie du Congo et pour bien d'autres projets. Concernant la question de l'approche à adopter, tandis qu'il est prématuré d'envisager pour le moment des projets industriels sous-régionaux complexes compte tenu des crises actuelles, une approche plus graduelle sera plus réaliste. La coordination entre toutes les parties intéressées, en particulier au niveau national, est à cet égard d'une importance vitale. Cela vaut non seulement pour les ministères mais aussi pour les secteurs, ainsi que pour les organisations sous-régionales.

57. Malgré les efforts faits par les pays de l'Afrique centrale pour assurer un développement autosuffisant et autoentretenu, leurs économies restent inarticulées et orientées vers l'extérieur. Point n'est besoin d'insister sur les conséquences d'une telle situation (détérioration des termes de l'échange et alourdissement d'une dette extérieure excessive) et sur d'autres crises socio-économiques non moins paralysantes. Compte tenu de cet état de choses, la plupart des pays de la sous-région ont adopté des programmes d'ajustement structurels (PAS) de la Banque Mondiale et du Fonds monétaire international (FMI) qui prévoient des mesures correctives tout en réorientant les politiques et stratégies qui étaient d'abord axées sur le développement et la promotion industriels. En effet, les PAS imposent une sorte de moratoire de fait sur les nouvelles créations d'entreprises et accordent au contraire la priorité à la réactivation et à la réhabilitation des industries existantes.

58. La mauvaise préparation des projets stratégiques moteurs avant leur soumission aux réunions de Bangui et de Bujumbura est due, entre autres, au manque de ressources humaines compétentes pour identifier les projets communautaires et les évaluer avant de les soumettre aux organes de décision.

Le système d'éducation hérité de la colonisation est inadéquat et ne répond pas aux priorités des Etats membres. En conséquence, les pays de la sous-région restent encore dépendants de l'étranger pour les compétences scientifiques et techniques et les compétences en matière de gestion nécessaires pour faire des études de projets approfondies, exécuter ces projets, gérer les entreprises et entretenir les machines et les équipements.

59. Les ressources naturelles de la région ne sont pas encore complètement répertoriées; il faut faire davantage d'efforts dans ce domaine. Bien que des ressources financières existent, le problème clef est de recenser les sources de financement et de mieux les exploiter. Le programme n'a eu jusqu'ici que de maigres résultats faute de ressources financières adéquates pour entreprendre les études de faisabilité et financer la mise en oeuvre des projets. En effet, le coût de ces activités est très élevé et dépasse souvent les capacités des Etats membres pris individuellement.

#### Obstacles au niveau sous-régional

60. L'absence d'organisation et de coordination efficaces entre les organes communautaires (CEEAC, UDEAC, CEPGL) chargés des projets industriels multinationaux et les organes gouvernementaux qui s'occupent du développement industriel au niveau national est un des obstacles majeurs au développement de la coopération industrielle sous-régionale. En effet, les données et informations fiables circulent mal ou pas du tout entre les pays, ce qui débouche souvent sur des chevauchements entre les activités de recherche-développement ou sur des importations de technologies qui existent déjà ou qui ne s'adaptent ni à l'entreprise, ni à l'économie ou à la société dans son ensemble.

61. Les politiques et stratégies industrielles adoptées sous les auspices de la CEEAC, de l'UDEAC et de la CEPGL n'ont pas donné les résultats escomptés aux niveaux national et sous-régional car les souhaits exprimés par les Etats membres au cours des réunions sous-régionales ne sont pas souvent traduits en termes plus concrets. En effet, les priorités nationales et sous-régionales ne concordent pas toujours et c'est pour cette raison que certains projets sélectionnés au cours de la réunion de Bujumbura n'ont pas pu voir le jour. En ce qui concerne le rôle des organisations régionales, il faut renforcer leur pouvoir d'expression, de décision et d'action grâce à des mesures sans équivoque de leurs mandants.

62. En outre, certaines ressources naturelles de la sous-région existent en quantité insuffisante ou sont encore mal connues, ce qui ne permet pas d'envisager la création d'entreprises industrielles fondées sur leur utilisation. Par exemple, l'extension de la fonderie d'étain au Rwanda nécessite une quantité de cassitérite beaucoup plus importante que les 65 000 tonnes correspondant aux estimations actuelles. Il en est de même du projet de réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku (Zaire) dont la réalisation était fondée sur une quantité très limitée de mitraille.

63. Une autre obstacle, non le moindre, est le manque de ressources financières et humaines pour entreprendre des études, exécuter et suivre les projets du programme révisé intégré de promotion industrielle de la sous-région. Bien souvent les pays industrialisés et les sociétés transnationales préfèrent les projets nationaux au projets sous-régionaux car ceux-là leur permettent d'avoir facilement la mainmise sur les pays grâce à la

technologie et à la main d'oeuvre qualifiée qu'ils peuvent fournir. Il est d'ailleurs reconnu que l'influence des sociétés transnationales et des gouvernements des pays développés a souvent empêché la mise en place d'entreprises industrielles communautaires à caractère intégrateur, et même de mécanismes conçus pour coordonner les activités orientées vers la réalisation du programme sous-régional. En effet, hormis la commission technique mixte zaïro-rwandaise sur le gaz méthane du lac Kivu dont le Burundi souhaite maintenant devenir membre, aucun mécanisme n'a pu voir le jour.

64. Le bon fonctionnement des projets et la commercialisation des produits au niveau communautaire nécessitent la mise en place d'infrastructures de base telles que des réseaux routiers et d'autres systèmes de communication. Il faut, par exemple, créer des routes pour faciliter le ramassage du lait pour destiné à l'industrie laitière communautaire et la distribution du lait et de ses dérivés. Il est bien connu que la plupart des routes sont en mauvais état et doivent être réparées. De plus, le système de télécommunication ne fonctionne pas bien à l'échelle de la sous-région et même à l'échelle de chaque pays. Il existe certes des problèmes et des obstacles énormes mais la situation s'améliore progressivement.

#### CHAPITRE IV

##### PROPOSITIONS EN VUE D'UNE REVISION DU PROGRAMME INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE

65. Le deuxième programme révisé proposé dans le présent chapitre a été établi à la suite des missions qui ont été envoyées par l'ONUDI dans les pays membres de la sous-région et qui ont recueilli des données et informations auprès: i) des responsables nationaux des projets contenus dans le premier programme révisé; et ii) des institutions nationales et sous-régionales (CEEAC, UDEAC, CEPGL) concernées par la coopération industrielle sous-régionale. L'examen de ces informations donne à penser que le premier programme révisé intégré de promotion industrielle devrait être révisé de nouveau pour tenir compte des nouvelles réalités dans les différents pays et de certaines tendances apparues dans l'ensemble de la sous-région. La présentation adoptée pour le premier programme révisé a cependant été conservée pour le deuxième: les projets sont regroupés par sous-secteur.

66. En outre, certains pays visités n'ont pas été en mesure de donner aux membres de la mission tous les renseignements souhaités sur l'état d'avancement des projets du premier programme révisé ou n'ont pas pu proposer de nouveaux projets susceptibles de figurer dans le deuxième programme révisé. Les représentants de ces pays pourront donner des informations complémentaires et des précisions (profils de projet) sur les nouveaux projets à la deuxième réunion de suivi s'ils le souhaitent. Compte tenu de ce qui précède, la liste des projets doit être considérée comme une liste provisoire présentée pour examiner à la deuxième réunion sous-régionale.

##### Sélection des sous-secteurs et des projets d'investissements moteurs

67. Lors de l'examen détaillé des projets, il convient de se pencher sur les critères de sélection (Annexe I) et d'en tenir compte. D'une manière générale, ces critères sont acceptables, mais il importe de souligner les points suivants:



a) Problèmes de souveraineté

Le respect strict des directives du Plan d'action de Lagos risque d'entamer la souveraineté des Etats. On doit prendre conscience du fait que, même si les priorités de chaque Etat peuvent être différentes, il est néanmoins nécessaire d'avoir des priorités au niveau sous-régional. Les Etats membres de la sous-région sont donc invités à faire des projets communautaires leur objectif car les projets nationaux seuls ne suffisent pas.

b) Cohérence des stratégies nationales

La distribution géographique des implantations industrielles devrait être examinée dans le but de recenser les zones de surconcentration industrielle et de sous-développement industriel afin de favoriser une répartition plus équitable et, partant, de mieux servir l'ensemble de la sous-région.

c) Problèmes de coordination et d'organisation

On notera que les demandes d'assistance pour l'exécution de projets doivent transiter par les voies officielles. Chacune des organisations sous-régionales et le Secrétariat de l'ONUDI doivent se rencontrer régulièrement, pour chaque phase d'un projet, afin de s'assurer qu'un projet soumis à l'examen a bien été approuvé par toutes les autorités compétentes de la sous-région. Faute d'une meilleure organisation, la sous-région ne sera pas en mesure de faire face efficacement aux évolutions extérieures, comme la création d'un marché unique européen en 1992. A ce propos, on recommande que la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL soient habilitées à agir au nom de la sous-région.

d) Recherche

Il convient d'être davantage attentif aux ressources naturelles dans les activités de recherche.

e) Ressources financières

Il faut utiliser davantage les ressources financières disponibles, comme celles dont dispose la Banque africaine de développement.

f) Problèmes d'infrastructure

Le rôle positif joué par la Décennie des transports et des communications en Afrique mérite d'être reconnu en raison de l'impact qu'elle a eu sur l'industrialisation de la sous-région.

68. Les sous-secteurs prioritaires sélectionnés dans le premier programme révisé intégré de promotion industrielle pour la sous-région de l'Afrique centrale se répartissaient comme suit: industrie métallurgique, industrie mécanique, industrie chimique, agro-industries et industries connexes et industrie des matériaux de construction. La priorité était également donnée à un certain nombre de domaines et services favorisant le développement industriel dont: l'agriculture, les ressources minérales, l'énergie, les

transports et les communications, les ressources humaines et financières, la technologie et les infrastructures institutionnelles.

69. Afin d'assurer l'exécution efficace du deuxième programme révisé intégré de promotion industrielle, il est recommandé de n'inclure que les sous-secteurs moteurs et les domaines prioritaires sus-mentionnés. L'exécution de projets dans ces sous-secteurs ou domaines contribuera à la réalisation d'un développement industriel autosuffisant et autoentretenu.

70. Compte tenu de ce qui précède et de l'évaluation faite au chapitre III, il est recommandé d'adopter désormais pour l'exécution des projets du deuxième programme révisé des rangs de priorité. Les projets moteurs pourraient ainsi être classés en trois catégories: i) premier rang de priorité; exécution à court terme (zéro à cinq ans); ii) deuxième rang de priorité; exécution à moyen terme (cinq à 10 ans); iii) troisième rang de priorité; exécution à long terme (plus de 10 ans). Tous les projets d'appui ont été inclus dans la première catégorie.

71. Les autres éléments dont il convient de tenir compte lorsque l'on détermine les degrés de priorité à accorder à un projet sont les suivants: disponibilité de fonds, état d'avancement du projet, existence et participation de garants, achèvement des études de préfaisabilité et de faisabilité, état d'avancement des négociations et accords de coopération avec d'autres Etats membres. Il faut en outre déterminer dans quelle mesure la projet contribuera à réduire la dépendance vis-à-vis de l'extérieur, ainsi que sa relation avec les secteurs et sous-secteurs prioritaires définis dans le Plan d'action de Lagos.

72. Bien qu'une attention particulière doive être accordée à l'exécution des projets de la première catégorie, il ne faudrait pas pour autant que les promoteurs négligent l'exécution des projets des deux autres catégories. En outre, on recommande qu'un projet qui répond à la plupart des conditions ci-dessus et qui intéresse plus d'un pays de la sous-région soit examiné en tant que projet communautaire, tandis qu'un projet similaire qui n'intéresserait qu'un seul pays de la sous-région soit considéré comme un projet facultatif.

73. Le deuxième programme révisé contient 37 projets moteurs et 12 projets d'appui. Les profils de projet figurant en Annexe III donnent des informations de base sur les projets moteurs et les projets d'appui retenus dans le deuxième programme révisé.

#### Projets moteurs

74. Les 37 projets moteurs contenus dans le deuxième programme révisé sont les suivants:

##### Industrie chimique

1. Exploitation du gaz méthane du lac Kivu, Zaïre/Rwanda (le promoteur était au départ la CEPGL) (court terme)
2. Production d'engrais phosphatés au Burundi (court terme)
3. Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République centrafricaine (court terme)
4. Installation d'une usine de produits pharmaceutiques, Burundi (moyen terme)

5. Mise en valeur des gisements de potasse pour la fabrication des produits chimiques, Congo (long terme)
6. Production de carbure de calcium, Rwanda (moyen terme)
7. Production d'ingrédients actifs pour pesticides, Rwanda (moyen terme)
8. Installation d'un complexe pétrochimique pour la fabrication de produits en plastique, Gabon (moyen terme)
9. Agrandissement et amélioration de la qualité des produits de la raffinerie, Congo (moyen terme)
10. Production de vaccins pour l'homme en Afrique (auparavant installation d'une unité pilote pour la fabrication de vaccins en Afrique), Cameroun (court terme) (nouveau)
11. Production d'insecticides à usage domestique, Cameroun (court terme) (nouveau)
12. Production d'urée et d'ammoniac à partir de gaz, Cameroun (long terme) (nouveau)
13. Développement de l'industrie des pesticides dans les pays de l'UDEAC, UDEAC (long terme) (nouveau)

#### Agro-industries et industries connexes

14. Reconversion de la raffinerie de sucre de Bom Jesus et production de levure (auparavant réhabilitation et extension de l'industrie de la canne à sucre), Angola (court terme)
15. Installation d'une distillerie, Burundi (court terme)
16. Industrie laitière communautaire, Zaïre (court terme)
17. Création d'un complexe agro-industriel pour la transformation du manioc, République centrafricaine (moyen terme)
18. Développement intégré de l'industrie de traitement des produits de la pêche, CEPGL (court terme)
19. Complexe intégré de produits forestiers (auparavant installation d'un complexe pour la transformation du bois, Zaïre), CEPGL (court terme)
20. Réhabilitation et extension du secteur sucrier, Angola (moyen terme) (nouveau)
21. Installation d'une distillerie, Sao Tomé-et-Principe (moyen terme) (nouveau)
22. Projet d'usine de transformation du bois de Sangmelima et production de panneaux de particules, Cameroun/UDEAC (long terme) (nouveau)
23. Unité de production d'aliments pour enfants, Cameroun (court terme) (nouveau)
24. Création d'une mégisserie, Tchad (long terme) (nouveau)
25. Mise en valeur du bétail et des ressources halieutiques dans les pays de l'UDEAC, UDEAC (long terme) (nouveau)

#### Machines et équipements agricoles

26. Projet d'usine de machines agricoles, UDEAC (long terme) (nouveau)

#### Industries des matériaux de construction

27. Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre (court terme)
28. Extension de la cimenterie de Mashyuza, CEPGL (court terme)
29. Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo (court terme)
30. Création d'une usine de céramique, Burundi (court terme) (nouveau)

31. Création d'une cimenterie, Tchad (moyen terme) (nouveau)
32. Unité de fabrication de verre plat, Cameroun (long terme) (nouveau)
33. Création d'une usine de céramique, Cameroun (long terme) (nouveau)

#### Industries métallurgiques

34. Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun/UDEAC/CEEAC (long terme)
35. Développement intégré d'une industrie sidérurgique en Afrique centrale (auparavant réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Zaïre), CEEAC (court terme)
36. Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda (court terme)
37. Développement intégré de l'industrie sidérurgique, Cameroun/UDEAC (long terme) (nouveau)

#### Projets d'appui

75. Les 12 projets d'appui sélectionnés pour être inclus dans le deuxième programme révisé sont les suivants:

1. Assistance à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC)
2. Assistance à la République centrafricaine pour le développement d'une industrie intégrée de transformation de la viande, République centrafricaine
3. Assistance à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)
4. Mise en valeur des ressources en tourbe, CEPGL
5. Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale, UAC
6. Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)
7. Assistance à l'Institut sous-régional multisectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation de projets (ISTA)
8. Assistance à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)
9. Assistance multisectorielle à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) (nouveau)
10. Promotion de technologies agro-alimentaires artisanales, Burundi (nouveau)
11. Assistance à l'Ecole nationale supérieure des industries agro-alimentaires, Cameroun (nouveau)
12. Création d'une école d'études géologiques et minières, Cameroun (nouveau)

#### CHAPITRE V

#### STRATEGIE A ADOPTER POUR ACCELERER L'EXECUTION DU DEUXIEME PROGRAMME REVISE INTEGRE DE PROMOTION INDUSTRIELLE POUR L'AFRIQUE CENTRALE

#### Mesures à adopter

76. Dans le premier programme révisé intégré de promotion industrielle pour la sous-région de l'Afrique centrale, des mesures à prendre aux niveaux

national et sous-régional ont été recommandées en vue de réaliser efficacement les projets qui y sont contenus. Toutefois, la plupart de ces projets n'ont pas dépassé le stade des études à cause de divers obstacles dont il faudrait tenir compte dans la stratégie à adopter pour accélérer l'exécution du deuxième programme révisé. Les contraintes pouvant exister au niveau national ou sous-régional ou aux deux à la fois, une série de mesures devrait être prise à ces deux niveaux afin d'assurer le succès du programme.

Au niveau national

77. Il importe de souligner que le succès du programme dépendra des mesures prises au niveau national et des politiques et mécanismes opérationnels adoptés par les gouvernements. Ces mesures comprennent les éléments suivants:

- a) Respect des engagements pris au niveau sous-régional dans le cadre de la mise en oeuvre du deuxième programme révisé intégré de promotion industrielle;
- b) Concrétisation de la volonté politique qui constitue le paramètre le plus déterminant, par le biais de la création d'unités ou de cellules nationales pour la coopération industrielle sous-régionale au sein de chaque ministère concerné en vue d'aider les Etats membres à reformuler et harmoniser leurs politiques et programmes industriels aux niveaux national et sous-régional;
- c) Approbation officielle du deuxième programme révisé par tous les Etats membres et intégration des projets qui y sont contenus dans les plans nationaux de développement industriel;
- d) Définition du rôle des promoteurs ou pays chefs de file et des pays qui participent à l'exécution des projets sélectionnés, élaboration d'un plan d'exécution et mise en place de mécanismes de coordination pour chacun de ces projets;
- e) Collaboration étroite entre les unités nationales de promotion industrielle et les organisations intergouvernementales (CEEAC, UDEAC et CEPGL) en vue d'éviter les doubles (triples, ...) emplois et d'échanger des données d'expérience;
- f) Promotion du programme auprès des investisseurs potentiels et suivi de son exécution par les pays chefs de file et les promoteurs;
- g) Développement et promotion des capacités technologiques et "entrepreneuriales" grâce à la création ou au renforcement des institutions de formation industrielle;
- h) Développement du transport et des télécommunications dans la sous-région.

78. L'approbation des programmes et projets par les organes délibérants des organisations sous-régionales est un processus long et relativement complexe qui exige un appui total des pays intéressés. Or, il se trouve que les représentants des gouvernements participants aux réunions de ces organisations changent constamment et relèvent très souvent de ministères différents, de sorte que le représentant d'un ministère peut souvent ne pas être au courant des projets soumis par un autre ministère. On devrait donc s'attacher tout

spécialement au maintien de la continuité au niveau national eu égard aux projets soumis aux organisations sous-régionales et internationales.

79. Les gouvernements de la sous-région doivent, selon les besoins, associer plus directement le secteur privé (et peut-être le secteur public dans son ensemble), ainsi que les organismes de consultation et d'ingénierie industrielles à la formulation, l'exécution, la mobilisation des ressources financières ainsi qu'aux prises de décisions concernant les projets repris dans le programme sous-régional. Un programme prévoyant une participation accrue du secteur privé et plus spécialement des agents de production nationaux, des planificateurs et des institutions financières doit être adopté. Lors de l'exécution du programme sous-régional révisé, il faudra absolument attribuer le rang de priorité voulu aux projets d'appui qui y sont inclus car, bien souvent, les projets de coopération industrielle échouent parce que les études préliminaires et les études de faisabilité n'ont pas été bien menées ou que les moyens institutionnels sont insuffisants ou inadéquats pour assurer la préparation, l'évaluation, la promotion et la gestion de ces mêmes projets.

80. L'un des principaux obstacles qui s'opposent à la mise en oeuvre effective des projets réside dans la lenteur des communications entre les organismes dans un même pays qui s'occupent de la préparation, de la promotion et de l'exécution des projets. Dans bien des cas, cette situation est aggravée par l'impossibilité d'identifier les mécanismes centraux et les comités nationaux de coordination. La création de comités nationaux de coordination pour l'IDDA et le renforcement de ceux qui existent déjà sont fortement recommandés. Des relations de travail étroites devraient s'instaurer entre ces comités et les mécanismes opérationnels centraux d'une part, et les secrétariats des organisations et comités communs sous-régionaux concernés d'autre part en vue d'assurer l'exécution satisfaisante du programme sous-régional.

#### Au niveau sous-régional

81. Au niveau sous-régional, certaines activités devraient être entreprises par les gouvernements des Etats membres, les institutions sous-régionales telles que la CEEAC, la CEPGL et l'UDEAC et les institutions internationales pour que le programme soit plus efficacement exécuté. Parmi ces activités, on peut citer les suivantes:

- a) Revalorisation des objectifs des institutions intergouvernementales (CEEAC, UDEAC et CEPGL) en mettant davantage l'accent sur la promotion, aux niveaux national et sous-régional, un processus d'industrialisation autosuffisant et autoentretenu;
- b) Renforcement des principaux instruments de l'UDEAC et de la CEPGL pour tenir compte des possibilités qu'offre le marché élargi de la CEEAC. Par exemple, en ce qui concerne la convention commune sur les investissements, des mesures devraient être adoptées pour réduire les taux et la durée des dégrèvements fiscaux et des autres avantages non fiscaux;
- c) Renforcement des activités d'institutions sous-régionales telles que le Centre de mise en valeur des ressources minérales de l'Afrique centrale et création d'institutions similaires dans les domaines des ressources agricoles, animales, forestières et halieutiques;

- d) Mise en place de mécanismes sous-régionaux avec des antennes nationales permettant de faire le point sur les technologies, les matières premières et la main d'oeuvre technique et scientifique et de recueillir, analyser et stocker les informations et données dans les domaines sus-mentionnés;
  - e) Renforcement des services des banques régionales de développement qui ont pour vocation de promouvoir des projets industriels;
  - f) Action menée pour assurer l'approbation officielle du deuxième programme révisé par les institutions intergouvernementales et son inclusion dans leurs programmes et plans de développement sous-régionaux;
  - g) Promotion de la collaboration entre les institutions sous-régionales et leurs antennes nationales en vue d'assurer l'organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans les sous-secteurs moteurs;
  - h) Conclusion d'un accord entre les pays de la sous-région au sujet du choix du pays hôte pour chacun des projets sous-régionaux moteurs et du rôle respectif des autres pays dans l'exécution de ces projets. Cet accord devrait notamment porter sur les points suivants:
    - L'approvisionnement en matières premières et en énergie;
    - L'achat de produits intermédiaires et de produits finis;
    - Les souscriptions au capital-actions dont la majeure partie devrait être détenue par les pays africains;
    - La formation de la main d'oeuvre et son affectation aux projets;
    - Les travaux de recherche-développement liés aux projets;
    - L'échange d'information;
    - La gestion de l'entreprise;
    - Les contrats de sous-traitance dans la mesure du possible;
  - i) Sur le plan international, les institutions et organisations du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, l'OUA, les bailleurs de fonds et les pays donateurs devraient concrétiser davantage leur soutien en fournissant une assistance technique et financière substantielle permettant d'assurer la mise en oeuvre du deuxième programme révisé intégré.
22. Dans le cadre des dispositions institutionnelles à prendre pour effectuer les changements nécessaires et appliquer les politiques et les programmes, il faudrait donc prévoir le renforcement des secrétariats des organisations intergouvernementales telles que la CEEAC, l'UDEAC, la CEPGL et des bureaux des MULPOC de la CEA en vue de leur donner les moyens de remplir leurs diverses fonctions dont les suivantes:
- a) Rassembler et analyser les données et informations industrielles provenant de tous les Etats membres, du secteur privé, des associations, institutions et autres organes de la sous-région et assurer leur diffusion;
  - b) Instaurer et favoriser une collaboration effective entre les pays membres et les organisations coopérantes;

- c) Servir de point d'appui pour la promotion des projets industriels sous-régionaux en fournissant des conseils et une assistance pour obtenir des investissements, élargir les marchés, acquérir des techniques et du savoir-faire et tenir des négociations sur des projets à l'intérieur et à l'extérieur de la sous-région;
- d) Formuler et mettre au point des politiques et stratégies industrielles sous-régionales complémentaires de celles qui sont adoptées au niveau national;
- e) Identifier, préparer, exécuter et suivre les projets industriels moteurs multinationaux.

#### Promotion du programme

83. L'expérience a montré que l'exécution des programmes précédemment adoptés dans le cadre de la Décennie du développement industriel de l'Afrique a posé des problèmes parce que leur importance dans l'accélération du processus d'industrialisation a été très mal perçue par la plupart des agents économiques et surtout, par ceux qui sont sensés les mettre en oeuvre. Il est donc recommandé de faire largement connaître le deuxième programme révisé afin de susciter une plus grande prise de conscience et de faciliter son exécution aux niveaux national et sous-régional. Les mass media et tous les autres moyens disponibles pour diffuser l'information devraient être utilisés afin de mobiliser réellement les ressources locales et éveiller l'intérêt des investisseurs étrangers susceptibles de participer à des projets conjoints viables. Les organisations sous-régionales telles que la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL pourraient aider les Etats membres à faire connaître le programme.

#### Mobilisation des ressources financières

84. La réalisation des projets inscrits dans le deuxième programme révisé demandera des ressources financières considérables qu'aucun pays membre pris individuellement ne peut fournir. Une mise en commun des ressources financières disponibles et en effort collectif visant à obtenir des fonds d'institutions financières internationales et de pays donateurs devrait permettre d'assurer le financement du programme.

85. Au niveau bilatéral, plusieurs pays industrialisés apportent, sous une forme ou sous une autre, une assistance technique substantielle à la plupart des pays de la sous-région. Dans ce cas, un mécanisme doit être mis en place aux niveaux national et sous-régional avec la collaboration d'institutions intergouvernementales telles que la CEEAC, l'UDEAC et la CEPGL en vue d'assurer la promotion du programme auprès des donateurs et des investisseurs potentiels. En outre, il importe de présenter des propositions concernant des projets précis aux institutions multilatérales de financement telles que la Banque Mondiale, la Banque africaine de développement et le Fonds Européen de développement en ayant, au préalable, bien étudié quels sont les ordres de priorité des dites institutions et les secteurs auxquels elles s'intéressent.

86. Bien qu'il appartienne aux pays de la sous-région d'utiliser tous les moyens économiques et diplomatiques dont ils disposent pour promouvoir les projets identifiés, l'ONUDI pourrait être appelée à fournir une assistance par le biais de son programme de promotion des investissements. Malgré ses ressources limitées, l'ONUDI pourrait intensifier son action pour aider les



gouvernements à soumettre des demandes aux diverses institutions bilatérales et multilatérales et faire ainsi appel aux capitaux disponibles grâce à ces institutions. En plus de ses forums des investisseurs et de ses activités promotionnelles connexes, l'ONUDI pourrait mettre au point des formules originales pour intéresser les grandes institutions financières et aider les pays de la sous-région à s'assurer leur coopération.

#### Rôle des organismes de coordination et d'autres institutions

87. Comme l'indiquent le programme initial et le premier programme révisé, la mise en place et l'exploitation rentable des industries motrices nécessite le développement des capacités technologiques et entrepreneuriales, la mobilisation des ressources financières et le renforcement ou la création d'institutions appuyant le processus d'industrialisation de la sous-région. Les institutions et organisations du système des Nations Unies, en particulier l'ONUDI et la CEA, agissant en étroite collaboration avec l'OUA, la BAfD et d'autres organisations africaines pourraient aider à satisfaire ces besoins et à surmonter les problèmes cruciaux de développement de la sous-région.

88. A ce propos, on attache une importance particulière au rôle des organisations internationales en général et à celui de l'ONUDI en particulier. L'ONUDI est donc invitée à poursuivre les efforts importants qu'elle a déployés en faveur de l'industrialisation des pays de la sous-région. Les domaines d'assistance technique couverts par l'ONUDI et les autres organisations internationales devraient être les suivants:

- a) Mise à jour du programme sous-régional de promotion industrielle;
- b) Etablissement d'études de pré-investissement comprenant des profils d'investissement pour les projets sélectionnés et fournissant des informations sur des sujets comme la consommation, la taille de l'usine, les matières premières, les services publics de distribution, la technologie, l'investissement, la main d'oeuvre et la formation, le coût probable de production, la rentabilité du projet ou du programme et le ou les marchés potentiels;
- c) Identification des domaines et modes de coopération spécifiques entre les pays, de même qu'entre les producteurs et les services de recherche-développement, dans le cadre de l'exécution du programme de la Décennie;
- d) Etablissement et renforcement de comités sous-régionaux de coordination pour examiner et mettre à jour le programme sous-régional et en contrôler l'exécution;
- e) Développement des capacités dans les domaines suivants: planification industrielle, services de consultants industriels; élaboration de projets, achats de fournitures, soutien des entrepreneurs et fabricants locaux et création d'associations liées aux projets moteurs;
- f) Organisation de consultations techniques, de négociations et de réunions sur la promotion des investissements dans des sous-secteurs moteurs spécifiques; Il faudrait également organiser des consultations et des négociations entre:

- Les pays africains avec la participation des institutions financières publiques et des services locaux de production et de distribution;
  - Les Etats membres et des partenaires éventuels d'autres pays en développement dans le cadre de la coopération économique entre pays en développement (CEPD), avec la participation des investisseurs potentiels de ces pays et des institutions financières;
  - Les Etats africains et les partenaires éventuels venant de pays industrialisés.
- g) Appui aux Etats membres et aux organisations sous-régionales pour la mobilisation de l'assistance technique et des investissements pour les projets industriels, étant entendu que la responsabilité principale des contacts avec les établissements financiers et les établissements d'investissement incombe aux Etats membres eux-mêmes.

89. Il importe sans doute de souligner la nécessité de mettre sur pied un mécanisme qui, créé à la fois par l'ONUDI et la CEA en collaboration avec la CEPGL, l'UDEAC, la CEEAC, l'OUA et les organisations sous-régionales compétentes, aiderait les pays à suivre l'exécution du deuxième programme révisé. A ce propos, dans le cadre du système de suivi, l'ONUDI devrait réunir plus fréquemment, par exemple tous les six mois, tous les gouvernements, organismes de coordination et organisations intéressés en vue de revoir, d'adapter et de suivre l'exécution du programme révisé. Pour ce faire, les Etats membres et les autres promoteurs de projets relevant du programme devraient fournir des renseignements sur l'état d'avancement desdits projets.

Annexe I

Critères pour la sélection de projets  
industriels moteurs multinationaux/sous-régionaux

Pour qu'un projet puisse être qualifié de projet industriel moteur multinational/sous-régional, il doit satisfaire à toutes les conditions fondamentales du groupe I et à une ou plusieurs conditions du groupe II.

I - Conditions fondamentales

Le projet:

- (a) Fournit des intrants dans les secteurs prioritaires sélectionnés dans le Plan d'Action de Lagos, à savoir l'alimentation, les transports et communications et l'énergie;
- (b) Assure une intégration effective et des liens avec d'autres activités et infrastructures industrielles et économiques de la sous-région;
- (c) Utilise et améliore au maximum les ressources naturelles africaines (matières premières et énergie), afin d'en faire profiter premièrement la sous-région, deuxièmement les autres pays africains et troisièmement les pays non-africains;
- (d) Produit des biens intermédiaires pour la transformation ou la fabrication dans un nombre croissant d'industries (créées ou prévues) ou pour la production de biens, en particulier ceux liés à la production et à la transformation des denrées alimentaires, aux matériaux de construction, aux textiles, à l'énergie, aux transports et à l'industrie extractive;
- (e) Satisfait, avant tout, directement ou indirectement, aux besoins fondamentaux des peuples de la sous-région et, le cas échéant, à ceux d'autres pays africains;
- (f) Suppose (i) des économies d'échelle, (ii) l'utilisation de techniques complexes ou l'amélioration des techniques, (iii) des investissements importants et (iv) un ou des marchés hors de la portée des pays de la sous-région pris individuellement;
- (g) Offre des perspectives de coopération, en particulier entre les pays africains, en ce qui concerne l'offre/achat à long terme de matières premières, de produits intermédiaires et de produits finis; la sous-traitance; le troc; les prises de participation, etc...;
- (h) Contribue à réduire la forte dépendance de la région vis-à-vis des facteurs de production étrangers.

II - Conditions supplémentaires

Le projet:

- (a) Présente des avantages par rapport à un ou des projets semblables (existants ou potentiels) dans d'autres groupes de pays (africains ou non-africains), notamment en ce qui concerne les matières premières, l'énergie et l'infrastructure nécessaire;

- (b) Complète les projets connexes ou les unités de production existantes dans la sous-région;
- (c) Permet d'obtenir des devises grâce à l'exportation de produits, y compris l'amélioration des matières premières;
- (d) Mène à la modernisation et à la rationalisation des unités de production existantes;
- (e) Remplace, le cas échéant, des matériaux synthétiques par les matériaux naturels, en particulier ceux qui sont renouvelables.

Annexe II

Etat d'avancement des projets figurant dans le  
programme initial intégré de promotion industrielle

I. PROJETS MOTEURS

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
<b>Industries mécaniques</b>				
1. Fabrication de machines et d'équipements agricoles, Kigali (Rwanda)	CEPGL/Rwanda	Etudes de faisabilité à faire	L'usine Rwandex Chillington est déjà opérationnelle. Elle a commencé la production de houes en 1984 et celle de brouettes en 1986. Une étude de faisabilité pour une extension a été faite en vue de la mise en place d'une fonderie pour le recyclage des déchets métalliques et la production des machettes. Les équipements pour cette dernière activité ont été déjà commandés. Aussi, une étude de marché a été élaborée par le MULPOC/CEA de Gisenyi au niveau des pays de la CEPGL. Il reste uniquement l'étude sur les autres pays membres de la CEEAC.	Rwandex Chillington est une société privée et a commencé à produire en 1984. Elle a été conçue pour la fabrication de différents matériels et équipements agricoles (houes, brouettes, machettes, pics, tridents, etc.) Elle recyclerait aussi des déchets. Le projet est recommandé pour exécution dans le court terme.
2. Fabrication de montres et d'articles d'horlogerie, Bangui (République centrafricaine)	République centrafricaine	Etude de faisabilité y compris l'étude de marché à entreprendre	Aucune étude n'a été entreprise. La responsabilité de ce projet n'a été donnée à aucune institution gouvernementale.	Compte tenu du fait que ce projet est resté au niveau de la conception et que sa réalisation ne ferait appel à aucune matière première locale, il est recommandé de le retirer du programme.
<b>Industrie chimique</b>				
3. Exploitation du gaz méthane du lac Kivu, Gisenyi (Rwanda) et Kaléhé (Zaïre)	CEPGL (Rwanda, Zaïre)	Etudes de faisabilité et recherche de financement pour la réalisation	Etudes de distribution réalisées par la firme TECHNITAS (bureau d'études) en janvier 1989 et par TECHNIP (agent d'exécution) en mars 1989. Etudes de faisabilité pour la réalisation de la station de captage en cours.	Les études techniques et de distribution étant terminées, il ne reste à faire que les études économiques. Les bailleurs de fonds ont été contactés et la cimenterie de Mashyuza dispose d'installations prêtes pour l'utilisation du gaz méthane. Le projet peut être réalisé à court terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/ garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
4. Production d'engrais phosphatés, Matongo (Burundi)	Gouvernement burundais	Etudes du marché à achever pour confirmer la faisabilité	L'étude de prospection géologique a été réalisée en 1984 et l'étude de marché en 1985. Des essais de traitement ont été commencés en 1987 par une firme américaine, la IFDC, grâce à un financement de la Banque Mondiale, pour déterminer si l'on peut produire du superphosphate simple ou du phosphate partiellement acidulé. Si les essais montrent qu'on peut produire des engrais phosphatés, les études de faisabilité seront entamées.	L'usine a une capacité annuelle de 21.000 tonnes; réserves estimées à 10 millions de tonnes pour une teneur moyenne de 10 à 12 pour cent de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> . On envisage que le projet devrait être achevé en 1993. Le projet progresse de façon satisfaisante et devrait être achevé à court terme.
5. Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, Bangui (République centrafricaine)	Gouvernement centrafricain/ UDEAC	L'étude de pré-faisabilité était en cours	Etude de faisabilité réalisée. En 1988 il a été décidé de faire réaliser le projet par un groupe d'opérateurs privés de la sous-région. Les statuts de la société à créer devraient être adoptés en juin 1989 et la question de la participation de partenaires étrangers devrait être réglée.	Les études techniques étant terminées le projet est maintenant dans la phase du financement des opérations. Compte tenu de la nécessité d'avoir une industrie pharmaceutique dans la sous-région les partenaires devraient rechercher rapidement le financement nécessaire pour que le projet. Le projet devrait être coordonné avec un projet analogue au Cameroun et est retenu pour l'exécution dans le long terme.
6. Installation d'une industrie pharmaceutique, Bujumbura (Burundi)	Gouvernement burundais	Une étude de marché complémentaire couvrant les pays en dehors de la CEPGL est en cours.	L'étude de marché sous-régional a été terminée en 1987 et l'étude de faisabilité doit être actualisée. Des contacts ont été pris avec des partenaires techniques et financiers potentiels.	Le projet a été approuvé par la Conférence des Chefs d'Etat en 1982. Les études de faisabilité en vue de la modernisation de l'usine étaient achevées en décembre 1989. Comme il faudra faire des recherches sur la préparation de médicaments à partir des plantes médicinales locales, le projet a été retenu pour exécution dans le long terme.
7. Valorisation des gisements de potasse pour la fabrication de produits chimiques, Holles (Congo)	Gouvernement congolais	Financement de l'étude de faisabilité prévu dans le quatrième plan quinquennal (1990-1994)	Une société mixte "Société des potasses du Congo" a été créée en 1987 et a commencé à prospecter les gisements de potasse en 1988. Les mines de Holles ont été abandonnées à la suite d'inondations.	La Société des potasses du Congo n'en étant qu'au stade de la prospection, le projet peut être retenu pour être réalisé à long terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/ garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
8. Production de carbure de calcium, lac Kivu (Rwanda)	Gouvernement rwandais	Etude de faisabilité à entreprendre si les résultats des tests étaient concluants	L'étude de définition du projet a été réalisée. Les partenaires européens qui ont été contactés demandent une étude de faisabilité que le FED a accepté de financer.	Les études sont encore en cours. Le projet est donc conservé pour exécution dans le long terme.
9. Production d'ingrédients actifs pour pesticides, Ruhengeri (Rwanda)	Gouvernement rwandais	Financement par le PNUD des études sur la production d'ingrédients actifs pour pesticides	Les instructions concernant l'étude de faisabilité ont été soumises au PNUD en vue de son financement. Le projet envisagé vise la réhabilitation de l'entreprise de l'extraction du pyrèthre et de la raffinerie en place ainsi qu'une extension à la production de pesticides à base du pyrèthre.	Il ne s'agit pas d'un nouveau projet mais d'un vieux projet devant être réhabilité et diversifié. Les travaux ont déjà commencé avec l'aide du PNUD. L'UDEAC a un projet semblable mais les études de marché ont montré qu'il y a très peu de débouchés pour ses produits. Il est suggéré que la CEEAC élargisse le projet à l'ensemble de la Communauté en vue d'une réalisation dans le moyen terme.
10. Création d'un complexe pétrochimique pour la production de matières plastiques, Libreville (Gabon)	Gouvernement gabonais	Etude de faisabilité pour établir la viabilité d'un complexe de fabrication de résines thermodurcissables et de fibres synthétiques et recommander les techniques de production les plus appropriées.	Compte tenu de l'étroitesse du marché UDEAC, le projet n'a pas évolué depuis lors.	La CEEAC a été priée d'entreprendre une étude à l'échelle de la Communauté car le projet est trop grand pour la seule UDEAC. Il est conservé pour exécution dans le long terme.
11. Agrandissement et amélioration de la qualité des produits de la raffinerie, Pointe Noire (Congo)	Gouvernement congolais	Etude à entreprendre sur l'amélioration de la capacité d'utilisation.	Une étude financée par la Banque Mondiale, sur l'amélioration du rendement de la raffinerie pour rendre ses produits compétitifs est en cours.	La capacité installée de 1 000 000 t/an dépassant de loin la demande nationale (250 000 t), il ne s'agit plus d'agrandir la raffinerie mais plutôt d'améliorer le rendement de l'usine et la qualité de ses produits. De plus, un agrandissement ne se justifie plus dans la mesure où le Cameroun et le Gabon ont construit leurs propres raffineries. Il est donc recommandé de transformer le titre du projet en "agrandissement et amélioration de la qualité des produits de la raffinerie" et de le réaliser à moyen terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/ garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
<b>Agro-industries et industries connexes</b>				
12. Reconversion de la raffinerie de sucre de Bom Jesus et production de levure, Luanda (Angola)	Gouvernement angolais	Etude de faisabilité sur l'accroissement de la production de levure à Luanda. Promotion technique et financière à entreprendre pour la conversion de l'usine de sucre de Bom Jesus en une distillerie de Rhum.	L'usine de production de levure est en voie de réhabilitation grâce à un financement du PNUD de \$2 000 000, l'ONUDI étant l'agent d'exécution. L'étude technico-économique de pré-faisabilité pour la conversion de la sucrerie de Bom Jesus en un complexe agro-industriel a été réalisée en 1987 grâce à un financement ONUDI ainsi que trois autres études proposant d'autres solutions. On attend la réaction du Gouvernement.	La réhabilitation de l'usine de production de levure peut être achevée à court terme car les fonds sont disponibles, les machines et équipements complémentaires ont été commandés et le conseiller technique principal est sur le terrain. Quand à la conversion de la sucrerie de Bom Jesus, tout dépendra de la solution qui sera choisie par le Gouvernement et de l'étude de faisabilité qui sera réalisée. Toutefois, il semble que le projet sera réalisé à moyenne échéance et devrait être rebaptisé "conversion de la sucrerie de Bom Jesus".
13. Extension d'une sucrerie, Nkayi (Congo)	Gouvernement congolais	Etudes préliminaires à effectuer sur l'extension	Redimensionnement de la production et limitation des investissements grâce à un contrat d'assistance avec une société française et à un financement de la CEE (1986-1990). Des travaux d'agrandissement ont été entrepris et l'entreprise a maintenant pour objectif de diversifier sa production.	Presque tous les pays de la sous-région ayant aujourd'hui leur sucrerie, il n'est plus question d'extension mais d'un redimensionnement de la production et d'une limitation des investissements faits grâce à des contrats d'assistance technique et de gestion qui ont été signés avec une société française. Le projet est maintenant opérationnel et la production est passée de 20 000 t/an à 36 000 t/an en 1987 et à 40 000 t/an en 1988. Le projet peut être considéré achevé.
14. Installation d'une distillerie, Mosso (Burundi)	Gouvernement burundais	Financement à obtenir et projet à exécuter.	Il a été demandé à l'ONUDI de financer l'actualisation de l'étude de faisabilité.	La sucrerie de Mosso qui doit fournir de la mélasse à la distillerie n'a démarré sa production qu'en 1988 et ne pourra produire la quantité de mélasse nécessaire avant 3 à 5 ans. Comme un certain nombre d'études devaient encore être menées à bien, le projet est conservé pour exécution dans le long terme.



Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/ garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
15. Industrie communautaire des produits laitiers, Goma (Zaire)	Gouvernement zairois	Etudes de faisabilité et recherche de financement à commencer.	L'étude de faisabilité a été réalisée et une demande de financement des études d'ingénierie a été adressée au PNUD.	Le projet est assez avancé. Un programme a même été conçu par le Conseil exécutif pour améliorer les voies utilisées pour le ramassage du lait. Le promoteur du projet est en contact avec des partenaires technologiques et financiers pour le démarrage du projet. Le projet est retenu pour être exécuté à court terme.
16. Création d'un complexe agro-industriel de manioc, Boali (République centrafricaine)	République centrafricaine	Société à constituer.	Aucune activité n'a été entreprise depuis 1986. Toutefois, le projet a été transféré au Ministère du développement rural pour décision.	Ce projet répond au souci des Etats membres d'atteindre l'auto-suffisance alimentaire, une des priorités du Plan d'action de Lagos. Le projet est retenu pour exécution dans le long terme.
17. Développement intégré de l'industrie de la pêche	CEPGL	Une étude approfondie complémentaire s'impose.	Une étude financée par la France pour un montant total de 400 000 FF est en cours pour déterminer l'importance des réserves de poissons dans les lacs Tanganyika, Mobutu et Idi Amin. Une autre étude réalisée en 1988 par des consultants de la FAO, sur financement du PNUD, n'a pas répondu aux attentes de la CEPGL. Une nouvelle étude a été confiée par la CEPGL à son Institut de recherche agronomique et zootechnique (IRAZ).	L'étude de pré-faisabilité ayant conclu qu'il faut avant tout faire l'inventaire des ressources halieutiques des Grands Lacs et connaître leur évolution avant de penser à l'exploitation intégrée des produits de la pêche, le projet ne peut être retenu que pour une exécution à long terme.
18. Installation d'un complexe d'industries de bois, Kisangani (Zaire)	CEPGL	Il faudrait dresser un inventaire exhaustif des essences forestières présentant un intérêt économique pour la sous-région et faire une étude de faisabilité concernant le complexe de transformation du bois.	Des études sur l'exploitation et l'ingénierie forestières, et les marchés ont été réalisées en 1987 et 1988. Un économiste industriel a été recruté par la FAO pour réaliser l'étude financière et un atelier est prévu pour décembre 1989 organisé conjointement par la CEPGL et la FAO pour analyser cette étude.	La CEPGL a déjà reçu trois rapports intérimaires. Ceux-ci ont été transmis à la FAO; il reste cependant à établir une étude de faisabilité proprement dite. Les consultants étrangers recrutés à cette fin devraient travailler en étroite coopération avec les experts nationaux. Le projet est maintenu en vue de sa réalisation à court terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
<u>Matériaux de construction</u>				
19. Extension de la cimenterie de Loutété, Loutété (Congo)	Gouvernement congolais	Etude sur l'extension de la cimenterie.	L'extension est achevée et la cimenterie est devenue la société mixte SOCICO (Société de ciment du Congo) avec participation d'une société norvégienne. La capacité a été portée de 80 000 t/an à 250 000 t/an pour un coût global de 25,9 milliards de FCFA.	La demande nationale étant seulement de 170 000 t/an, il reste à trouver des débouchés dans les autres pays de la sous-région. Le projet peut cependant être considéré comme achevé.
20. Réactivation de la cimenterie de Katana, Katana (Zaïre)	Gouvernement zaïrois	Terminer les études de réhabilitation en cours et démarrer l'étude sur l'augmentation de la capacité de production de l'usine.	La cimenterie a repris sa production en 1986. Toutefois, elle est arrêtée depuis avril 1989 à cause du coût élevé de transport du clinker de Kabina à Katana. On étudie actuellement la possibilité de produire sur place le clinker.	L'étude relative à la production de clinker à Katana est en bonne voie. Il en est de même pour le projet relatif au gaz méthane pour la fourniture de gaz à la cimenterie. Tout porte à croire que la cimenterie peut reprendre ses activités à court terme.
21. Extension de la cimenterie de Mashyuza, Mashyuza (Rwanda)	Gouvernement rwandais	Etudes à entreprendre sur l'extension pour déterminer si elle permet de satisfaire les besoins de la sous-région.	La cimenterie dont la capacité est de 50 000 t/an produit depuis 1987 plus de 75 000 t/an sans qu'il y ait eu extension et l'on compte porter la capacité à 100 000 t/an et fabriquer des emballages. Les machines pour les emballages ont été commandées.	L'usine fabrique maintenant aussi des sacs à ciment et fonctionne très bien et l'extension pourra se faire dans le court terme.
22. Extension et diversification de la production d'une verrerie, Pointe Noire (Congo)	Gouvernement congolais	Etude de pré-faisabilité à entreprendre pour l'extension de l'usine.	Une étude de pré-faisabilité a été réalisée par l'UDEAC mais l'usine est arrêtée. Une autre étude menée par BOUKIN (Zaïre) a démontré qu'une chaîne de production peut être remise en état avec 160 millions de FCFA pour 3 mois de stock. La capacité pourrait être portée de 16 000 t à 19 000 t.	L'obsolescence des équipements, le non respect des engagements des Etats membres et les difficultés financières montrent qu'il ne s'agit plus d'extension et de diversification mais plutôt de rénovation. Le projet devrait être reformulé et retenu dans le programme révisé pour être réalisé à moyen terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/ garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
<b>Industrie métallurgique</b>				
23. Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Mini-Martap (Cameroun)	Gouvernement camerounais	Etudes de faisabilité encore à faire.	Les études de faisabilité sont encore à faire. Des contacts ont été établis avec des partenaires étrangers qui fourniront des conseils.	Les activités débuteront à Ngaoundal, ville desservie par le chemin de fer à 60 km de Mini-Martap. Les gisements y sont évalués à 100 millions de tonnes. Le traitement du minerai devra se faire à proximité d'une source d'énergie (si possible une centrale hydroélectrique). Le projet est maintenu dans le programme révisé en vue de sa réalisation à long terme.
24. Réactivation de l'usine sidérurgique de Maluku, Maluku (Zaire)	Gouvernement zairois/CEPGL/CEEAC	Etude sur la réactivation de l'usine et les incidences de sa transformation en une entreprise multinationale	Différentes études menées par la CEA et l'ONUDI ont conduit à la tenue d'une réunion de consultation en juillet 1988. Suite à une mission de l'ONUDI en septembre 1988, une étude détaillant les étapes de la réactivation de l'usine a été présentée au Gouvernement zairois qui attend la version française avant de faire ses commentaires et de prendre les décisions qui s'imposent. Le Zaïre est déjà en pourparlers avec des sociétés des Etats-Unis concernant l'exécution du projet.	D'après les études faites par la CEA et l'ONUDI, les machines et équipements de l'usine sont bien réparés et le personnel est compétent. L'usine peut redémarrer à tout moment avec une production de / 500 t/an si un fonds de roulement de \$1 000 000 par an est assuré. Le projet peut être retenu pour être réalisé à court terme.
25. Extension d'une fonderie d'étain, Kigali (Rwanda)	Gouvernement rwandais	Etude à entreprendre sur l'extension de la fonderie en vue d'établir un laminoir et démarrer la production d'objets d'art.	La REDEMI (Régie du développement des mines) a été créée en décembre 1988. Toutefois, la production de cassitérite reste en deca du seuil de 1 000 t/an nécessaire pour remettre en service la fonderie d'étain qui a été fermée suite à l'effondrement des cours de l'étain sur le marché mondial en 1985.	Compte tenu de l'importance accordée par le Gouvernement aux activités minières dans le pays, on peut s'attendre à ce que la production de la Régie atteigne d'ici peu le seuil de 1 000 t/an pour que la fonderie puisse ainsi être rapidement remise en service. Il faut noter qu'il ne s'agit pas tant de procéder à une extension mais plutôt de relancer les activités de l'usine qui avait été fermée faute de matières premières. Le projet est maintenu dans le programme révisé en vue de son exécution à long terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/ garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
II. PROJETS D'APPUI				
S1. Assistance à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC); secrétariat de l'UDEAC Bangui (République centrafricaine)	UDEAC	Aider l'UDEAC à réaliser des études avant d'aider les Etats membres dans leurs efforts d'industrialisation	La plupart des études commandées dans le document de projet ont été réalisées.	L'assistance multisectorielle fournie par l'ONUDI et la CNUCED à l'UDEAC a eu des effets positifs même s'il reste quelques études à entreprendre. Une extension du projet est nécessaire à court terme.
S2. Assistance à la République centrafricaine pour le développement intégré des produits d'élevage. Bangui (République centrafricaine)	République centrafricaine	Evaluation des besoins des pays de l'UDEAC et élaboration d'un programme intégré concernant les produits de l'élevage.	Aucune activité n'a été entreprise.	Dans le cadre de son programme d'ajustement structurel, la République centrafricaine a décidé de privatiser ce sous-secteur. Toutefois, l'UDEAC entend créer à moyen terme la Communauté du bétail, de la viande et des ressources halieutiques (CBVM) qui sera responsable du développement des produits de l'élevage de la sous-région. Le projet est retiré du programme révisé.
S3. Assistance à la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), secrétariat de la CEPGL Gisenyi (Rwanda)	CEPGL	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) préparer un plan de développement quinquennal;</li> <li>ii) effectuer une étude sur la création d'un service de documentation et d'information commerciale et établir un rapport sur les statuts/types des entreprises communes et communautaires;</li> <li>iii) étudier la possibilité de créer un complexe d'industries forestières intégrées;</li> <li>iv) étude définissant les conditions d'exploitation des tourbières;</li> <li>v) étude sur le développement intégré de l'industrie de la pêche;</li> <li>vi) étude de faisabilité pour la mise en place d'un programme sous-régional de production et de distribution de semences sélectionnées de riz, de haricot et de soja;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>i) Le plan de développement quinquennal a été établi et présenté à la commission technique spécialisée en août 1988;</li> <li>ii) Le rapport sur les statuts/types des entreprises communautaires a été réalisé;</li> <li>iii) L'étude de marché a été réalisée et le FAO doit encore achever l'étude de faisabilité;</li> <li>iv) L'étude sur les conditions d'exploitation des tourbières aurait été entreprise mais pas encore envoyée à la CEPGL;</li> <li>v) L'étude de pré-faisabilité a été réalisée. Des études visant à déterminer l'importance des réserves de poissons sont en cours;</li> <li>vi) L'étude a été effectuée;</li> <li>vii) L'étude a été réalisée et le Burundi a été choisi comme lieu d'exécution du projet;</li> <li>viii) Les études sous-sectorielles</li> </ul>	Les études qui n'ont pas été réalisées aux points ii), v) et viii) devraient se poursuivre. La CEPGL et les pays membres devraient continuer à rechercher un financement pour les projets qui ont donné lieu à des études concluantes. Les études non achevées peuvent être retenues pour être terminées à court terme.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
S4. Développement des ressources en tourbe, secrétariat de la CEPGL, Gisenyi (Rwanda)	CEPGL	vii) étude de faisabilité pour la création d'un laboratoire pharmaceutique sous-régional; viii) étude globale pour une politique d'intégration des systèmes de transport des pays de la CEPGL en vue de désenclaver la sous-région; ix) étude de faisabilité pour la création d'un centre de formation hôtelière et touristique pour la CEPGL; x) Evaluation de la CEPGL.	retenues ont été entreprises et devront être poursuivies grâce à un financement dans le cadre du quatrième cycle du PNUD; ix) L'étude a été réalisée et les autorités ont opté pour une formation de courte durée; x) L'évaluation de la CEPGL a été réalisée.	L'étude ayant été réalisée en anglais, les Etats membres attendent la version française pour réagir. Toutefois, la réunion des ministres du MULPOC a demandé qu'on établisse une carte des tourbières qui pourra être retenue comme projet à exécuter à court terme.
S5. Assistance aux pays de la CEPGL dans le domaine de la fabrication de matériel électrique, secrétariat de la CEPGL Gisenyi (Rwanda)	CEPGL/ Gouvernement rwandais	Etude pour aider à définir et concevoir un projet de fabrication de matériel électrique et à choisir le lieu d'exécution.	Le Gouvernement rwandais a demandé au MULPOC de Gisenyi de réaliser l'étude. Dans l'intervalle, un entrepreneur privé local avait réalisé le projet en créant une entreprise destinée à fabriquer des câbles et des fils électriques, sur la base d'une étude du marché de la sous-région. Le projet est devenu opérationnel en 1989.	A la demande du Gouvernement du Rwanda, une étude détaillée était établie par le MULPOC de Gisenyi et devrait être terminée sous peu.
S6. Etude de faisabilité sur la fabrication d'équipement de chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale, secrétariat de l'Union africaine des chemins de fer	Union africaine de chemins de fer (UAC)/CEEAC	Etude couvrant la sous-région de l'Afrique centrale	Aucune activité n'a été entreprise.	Vu l'importance des équipements et pièces de rechange pour le réseau ferroviaire dans la sous-région, il serait intéressant de retenir le projet pour une exécution à court terme et de rechercher un financement pour les études qui ont été recommandées.

Numéro, titre et emplacement du projet	Promoteurs/ garants	Conclusions and recommandations de la réunion de Bujumbura en janvier 1986	Activités menées depuis janvier 1986	Observations and recommandations
S7. Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale, secrétariat de la CEEAC, Libreville (Gabon)	CEEAC	Proposer un programme de travail à la CEEAC dans le domaine de l'industrie	Une étude financée par l'ONUDI et intitulée "Rapport technique: Coopération économique et développement industriel intégré dans la CEEAC - proposition pour une première phase" a été réalisée en avril 1988.	L'étude a permis de faire un diagnostic sur le secteur industriel de la sous-région mais il n'a pas été proposé de plan directeur pour l'industrialisation de la sous-région. La nécessité d'élaboration d'un plan directeur industriel est soulignée.
S8. Assistance à l'Institut ISTA sous-régional multi-sectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation des projets (ISTA), Libreville (Gabon)		Aider l'ISTA à élaborer une banque de données pour les projets industriels à l'aide des technologies appropriées.	a) 70 stagiaires sur 99 ont eu leurs diplômes; b) trois manuels pour le bureau d'études ont été réalisés; c) Quelques études sectorielles et des études de faisabilité de projets communautaires pour le compte de l'UDEAC ont été réalisées. Une réunion tripartite (PNUD/ISTA/ONUDI) s'est tenue en octobre 1989 à Libreville (Gabon) en vue d'approuver un projet révisé dans le cadre du quatrième cycle de programmation du PNUD. Les descriptif de projet révisé devrait être signé sous peu.	L'ISTA a fonctionné jusqu'ici, grâce en partie à l'assistance extérieure (France, Belgique et PNUD). Une assistance complémentaire dans le cadre du quatrième cycle du PNUD est nécessaire si l'on veut consolider ce qui a été fait.
S9. Assistance à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), siège de l'OAPI, Yaoundé (Cameroun)	OAPI	Renforcer les moyens de l'OAPI et des Etats membres en matière de promotion de la propriété intellectuelle comme composante technologique des activités industrielles.	Les fonds destinés à la réalisation de ce projet sont disponibles. Une partie de ces fonds a été utilisée pour l'achat de documents sur la propriété intellectuelle.	La réalisation du projet semble avoir été freinée par des problèmes administratifs qui devraient être résolus de manière de permettre une exécution du projet à court terme.

Annexe III

Profiles de projets contenus dans le programme révisé

PROFIL DE PROJET NO. 1

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Exploitation du gaz méthane du lac Kivu, (Zaire, Rwanda)

2. Objectif: Exploiter le gaz méthane du lac Kivu et substituer aux importations de la sous-région des produits locaux: engrais azotés, méthanol et comustible (gaz) pour véhicules

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement zaïrois et rwandais	5. Etudes techniques et de distribution réalisées.	7. Les réserves du lac Kivu en gaz méthane sont estimées à environ 60 milliards m <sup>3</sup> dissous dans l'eau.	10. A préciser dans une étude de faisabilité.	12. Sera déterminer par le choix du module.	14. On a noté que le Burundi a exprimé le souhait de participer aux capital-actions de la Société internationale d'exploitation, de transport et de commercialisation du gaz (SOCIGAZ) dont les statuts, préparés par une Commission mixte zaïro-rwandaise, doivent être adoptés par les chefs d'Etat des deux pays. Le Burundi a également exprimé le souhait que la Commission mixte zaïro-rwandaise sur le gaz méthane soit tripartite.
4. Gisenyi (Rwanda) et Kalchie (Zaïre)	6. Etude de faisabilité pour la réalisation de la station de captage.	8. Energie disponible.	11. Pays de la CEEGL et pays voisins.	13. A déterminer dans une étude de faisabilité.	
		9. Infrastructure physique à développer.			

PROFIL DE PROJET NO. 2

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

1. Titre du projet: Production d'engrais phosphatés au Burundi

2. Objectif: Fabrication d'engrais à partir des phosphates

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-REGION: Afrique centrale

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement burundais	5. Des essais de traitement ont commencé en 1987 grâce à un financement de la Banque Mondiale.	7. Gisement de phosphate à Matongo	10. Demande de la CEPGL prévue par produit: 29 000 t/an de P <sub>2</sub> O <sub>5</sub> .	12. A préciser dans une étude de faisabilité.	14. La BAfD a été contactée et a accepté de financer les études de faisabilité qui pourraient démarrer avant la fin de l'année 1989. Les mandats pour ces études ont déjà été soumis à la BAfD pour approbation. Un financement extérieur sera recherché pour la réalisation de l'unité et les matières intermédiaires non disponibles localement telles que le soufre et l'acide nitrique seront importées en priorité des pays de la sous-région. Il est recommandé de maintenir étroite co-ordination avec des projets analogues au Cameroun et au Congo.
4. Matongo (Burundi)	6. Etude de faisabilité si le résultat des essais prouve qu'on peut produire des engrais phosphatés.	8. Energie disponible. Le barrage hydroélectrique de Rwegura situé à une vingtaine de kilomètres de Matongo produit 18 MW avec un excédent de 6 MW.	11. Marché de la CEPGL et pays en dehors de la CEPGL.	13. A préciser dans une étude de faisabilité.	
		9. Infrastructure physique à développer.			

N.B.

Le point 10 est susceptible de changer après actualisation de l'étude de marché.



PROFIL DE PROJET NO. 3

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Installation d'un laboratoire de produits pharmaceutiques, République centrafricaine

2. Objectif: Dans le cadre d'un projet pilote, développer la production de médicaments tels que antipaludéens, antibiotiques, sulfamides et vitamines à titre de phase préliminaire à l'installation d'unités de préparation de produits pharmaceutiques.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. C (Gouvernement centrafricain)	5. Etude de faisabilité réalisée	7. Nombreuses plantes contenant des substances médicinales disponibles sur place.	10. A préciser	12. 350 millions de capsules et 10 millions d'ampoules par an.	14. a) Il a été décidé en 1988 de confier la réalisation de ce projet à un groupe d'opérateurs privés de la sous-région. b) Une prise de participation par des partenaires étrangers est recherchée.
4. Bangui (République centrafricaine)	6. Adoption des statuts de la société à créer	8. Energie disponible.	11. Marché de la sous-région	13. 2 milliards de FCFA	
		9. Infrastructures physiques à développer.			

PROFIL DE PROJET NO. 4

PRIORITE: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Installation d'une usine de produits pharmaceutiques, Burundi

2. Objectif: Production de médicaments sous la forme solide, semi-solide et liquide et sous forme injectable.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement burundais	5. Etude du marché sous-régional terminée en 1987.	7. Presque toutes les ma- tières premières doivent être importées.	10. Voir liste ci- annexée.	12. Comprimés: 24 000 000 Capsules: 145 000 Pommades: 1 600 kg Liquides: 49 000 l Suppositoires: 5 000 Poudre calmante stomacale: 100 000 sachets;	14. a) Le projet a été approuvé par la Conférence des chefs d'Etat de la CEPGL en 1982. b) Des contacts ont été établis avec des partenaires techniques et financiers en vue du financement des études à actualiser et des investissements.
4. Bujumbura (Burundi)	6. Actualisation de l'étude de faisabilité faite par l'OMS en 1984.	8. Energie disponible.	11. Pays membres de la CEPGL et extérieur de la sous-région.	13. 6 millions de dollars.	

N.B. Les points 10, 11, 12 et 13 seront précisés après actualisation de l'étude de faisabilité.

10. Demande prévue par produit:

1. <u>Antibactériens:</u>	28 millions de capsules 3 250 000 flacons 20,6 millions de comprimés
2. <u>Anthelminthiques:</u>	37 millions de comprimés 0,5 millions de flacons
3. <u>Antipaludiques:</u>	48 millions de comprimés 520 000 flacons
4. <u>Analgésiques-antipyrétiques:</u>	51,4 millions de comprimés
5. <u>Psychotropes:</u>	10,4 millions de comprimés 500 000 suppositoires
6. <u>Médicaments pour l'appareil respiratoire:</u>	1,9 millions de flacons
7. <u>Médicaments pour l'appareil digestif:</u>	4,5 millions de comprimés
8. <u>Vitamines et sels minéraux:</u>	13 millions de dragées 5 millions de flacons
9. <u>Médicaments dermatologiques:</u>	1 million de flacons 383 000 tubes
10. <u>Hormones (contraceptifs oraux):</u>	96 millions de comprimés
11. <u>Hypotenseurs:</u>	0,5 millions de comprimés

PROFIL DE PROJET NO. 5

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Mise en valeur des gisements de potasse pour la fabrication des produits chimiques, Congo  
 2. Objectif: Exploiter les gisements de potasse pour fabriquer des produits chimiques dérivés de la potasse

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement congolais	5. Travaux de recherche concernant les gisements de potasse.	7. Les gisements de potasse du Congo étaient estimés à 50 millions de tonnes. Toutefois il reste à préciser la quantité réelle par la recherche.	10. A préciser par les études.	12. A déterminer dans l'étude de faisabilité.	14. La Société des potasses du Congo est une société mixte ayant pour partenaires la République Populaire du Congo et la EMC (Entreprise minière et chimique) qui est une entreprise française.
4. Holles et autres lieux à déterminer au Congo	6. Poursuite des travaux de recherche en vue de trouver d'autres gisements.	8. Energie disponible.	11. Pays de la sous-région. Toutefois, il faut préciser ce point par l'étude de marché et de faisabilité.	13. A déterminer dans l'étude de faisabilité.	
		9. Infrastructure physique à développer.			

PROFIL DE PROJET NO. 6

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

PRIORITE: Deuxième (moyen terme)

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Production de carbure de calcium, Rwanda

2. Objectif: Exploiter les matières premières abondantes de la sous-région, principalement le calcaire et de la cyanamide calcique (engrais).

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
9. Infrastructure physique					
3. Gouvernement rwandais	5. L'étude de définition du projet a été réalisée.	7. 9 millions de tonnes de calcaire au Rwanda	10. A préciser dans l'étude de faisabilité.	12. a) 10 000 t/an de craie b) 10 000 t/an de carbure de calcium. c) 40 000 t/an de cyanamide calcique.	14. a) La filière tourbe est abandonnée. On compte utiliser du charbon de bois ou de la houille de Kalemi (Zaire) dans un premier temps et ensuite on pourra utiliser le gaz méthane. b) D'après l'étude de définition, le carbure de calcium sera utilisé dans les lampes pour l'éclairage domestique, en soudure pour la mécanique et servira de matière première pour la production de la cyanamide calcique, etc. L'étude de faisabilité pourra être financée par le FED.
4. Au bord du lac Kivu du côté de Kibuye	6. L'étude de faisabilité à faire	8. Energie à développer	11. Pays de la sous-région.	13. A préciser dans l'étude de faisabilité	
		9. Infrastructure physique à développer.			

PROFIL DE PROJET NO. 7

PRIORITE: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Production d'ingrédients actifs pour pesticides, Rwanda

2. Objectif: Production d'ingrédients actifs pour la fabrication de pesticides.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement rwandais	5. Le mandat pour l'étude de faisabilité a été soumis au PNUD.	7. Matières premières locales: pyrèthre et kaolin	10. A préciser dans l'étude	12. A déterminer dans l'étude	14. a) Le PNUD semble être disposé à financer l'étude; b) Des contacts ont été établis avec des bailleurs de fonds en vue de leur participation à la privatisation et à la réalisation de nouveaux investissements.
4. Kigali (Rwanda)	6. Etude de faisabilité à réaliser	8. Hydro-électricité et eau disponible	11. A déterminer dans l'étude	13. A déterminer dans l'étude	
		9. Infrastructure physique à développer.			

PROFIL DE PROJET NO. 8

PRIORITE: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Installation d'un complexe pétrochimique pour la fabrication de produits en plastique, Gabon
2. Objectif: Développer l'exploitation des ressources en hydrocarbure du Gabon pour le développement intégré des industries pétrochimiques et promouvoir la complémentarité entre ces industries et les autres industries de la sous-région.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement gabonais	5. Etude préliminaire terminée en 1980.	7. Hydrocarbures disponibles au Gabon. Produits intermédiaires à importer	10. 40 000 t/an de PVC dont 25 000 t/an pour l'UDEAC.	12. A préciser dans l'étude	14. a) Des études entreprises en 1980, il ressortait que le marché UDEAC était trop étroit pour un projet d'une telle envergure. Il avait été alors suggéré de faire d'autres études qui seraient orientées vers la filière tuyaux en PVC. Avec la création de la CEEAC, il y a lieu de refaire les études de manière à prendre en compte tous les pays membres de la communauté. b) Le financement de cette étude complémentaire est recherché auprès d'institutions internationales telles que le PNUD et l'ONUDI.
4. Libreville (Gabon)	5. Actualiser l'étude préliminaire dans le cadre de la CEEAC pour définir le programme des travaux à faire.	8. Energie disponible	11. Le marché de la CEEAC.	13. Voir point 12.	
		9. Infrastructure physique à développer.			

PROFIL DE PROJET NO. 9

PRIORITE: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Agrandissement et amélioration de la qualité des produits de la raffinerie de pétrole, Congo

2. Objectif: Transformer la raffinerie existante en une entreprise multinationale en vue d'améliorer le degré d'utilisation et de répondre aux besoins des pays de la sous-région

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement congolais	5. L'étude sur l'amélioration du rendement de la raffinerie est en cours	7. Le pétrole est disponible	10. A préciser dans l'étude	12. Traitement d'un million de tonnes de pétrole par an.	14. a) Le projet doit être reformulé parce qu'il s'agit en fait d'améliorer le rendement de la raffinerie de Pointe Noire. b) Le Gouvernement recherche pour partenaires des investissements étrangers.
4. Pointe Noire (Congo)	6. Etude de faisabilité à faire	8. Energie disponible	11. A préciser dans l'étude	13. A préciser dans l'étude	
		9. Infrastructure physique			
		9. Infrastructure existante à améliorer			



PROFIL DE PROJET NO. 10

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Production des vaccins pour l'homme en Afrique, Cameroun

2. Objectif: Aider les pays de la sous-région à réaliser des programmes de soins médicaux et d'immunisation en créant au Cameroun des capacités de production et de contrôle de qualité des vaccins contre la plupart des maladies transmissibles.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement camerounais	5. Le projet est au stade de la réalisation.	7. Les équipements du laboratoire et les produits chimiques sont importés.	10. Doses: 1 056 000 de BCG 4 224 000 de DTP 4 224 000 de vaccin contre la polio 1 056 000 ce vaccin contre la rougeole	12. Voir page suivante	14. Le projet est maintenant au stade de la réalisation grâce à l'assistance fournie par l'ONUDI pour l'achat des équipements et fournitures de laboratoire et des produits chimiques ainsi que pour la formation du personnel national.
4. Garoua (Cameroun)	6. Compléter les infrastructures physiques, réceptionner les équipements et commencer les opérations.	8. L'énergie peut être fournie par le réseau électrique de Garoua	11. Marché de la sous-région.	13. 1 300 000 dollars	
		9. Infrastructures physiques en cours de réalisation.			

**C. Capacité de l'usine**

**Capacité de l'usine de production d'anatoxine tétanique**

Méthode de production:	Fermentation
Fermenteur:	Bioréacteur
Capacité:	100 litres
Cycle de culture:	7 jours
Nombre de cultures par semaine:	1
Titrage de l'anatoxine au prélèvement:	60 Lf/ml (limite de floculation)
Taux de récupération:	70 pour cent
Anatoxine tétanique produite en un cycle de fermentation:	4 x 10 <sup>6</sup> Lf (Limes flocculations)
en un an/40 semaines:	10 x 10 <sup>7</sup> Lf
Doses (10 Lf) d'anatoxine tétanique en un an:	14 400 000/10 % de perte au remplissage

**Capacité de l'installation de préparation envisagée**

Equipement:	Cuve de préparation avec agitateur
Capacité/volume maximum par lot:	200 litres
Cycle de production:	2,5 à 3 jours selon le nombre d'employés
Nombre de cycles de préparation par semaine:	1 à 2
Equivalent d'un lot de 200 l exprimé en série de 20 doses de 10 ml chacune:	20 000
Pertes au remplissage:	
débordement (5 pour cent)	1 000
autres pertes (5 pour cent)	1 000
	<hr/>
	18 000 doses par lot
Capacité annuelle maximale/ 40 semaines:	80 lots de 200 litres

soit en série de 20 doses de 10 ml chacune: 1 440 000 ampoules

Capacité de l'installation de remplissage prévue

**Machine à laver les ampoules**

capacité théorique:	3 000 ampoules par heure
capacité utile (70 pour cent):	2 100 ampoules par heure
capacité par période de travail (5,5 heures en opération continue):	11 500 ampoules
capacité annuelle (200 jours):	2 300 000 ampoules

**Machine à laver les joints en  
caoutchouc et les capsules en  
aluminium**

capacité théorique (éléments de 20 mm):	5 000 pièces par lavage et par heure
capacité utile:	5 000 pièces par lavage et par heure

**Stérilisateur à air chaud**

capacité théorique (ampoules de 20 ml):	10 000 pièces par cycle de 3 heures
capacité utile:	10 000 pièces par cycle de 3 heures

**Appareil de remplissage et  
de scellage des ampoules**

capacité théorique:	3 000 ampoules par heure
capacité utile (70 %):	2 100 ampoules par heure
capacité par période de travail (5,5 heures en opération continue):	11 550 ampoules
capacité annuelle: (200 jours):	2 300 000 ampoules

PROFIL DE PROJET NO. 11

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Production d'insecticides à usage domestique, Cameroun

2. Objectif: Produire des insecticides (à partir de matières premières importées ou produites localement) pour tuer les moustiques, les cafards et autres insectes nuisibles dans les locaux d'habitation.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
		9. Infrastructure physique			
3. Gouvernement camerounais	5. Etude de pré-faisabilité réalisée en 1986.	7. Pyréthrum synthétique et produits inertes à importer.	10. A préciser dans l'étude de faisabilité.	12. 885 t/an après la cinquième année de production.	14. a) Le projet a été présenté à la réunion pour la promotion des co-entreprises des pays islamiques, tenue à Istanbul (Turquie) en juin 1987 par le Gouvernement camerounais. b) Cette réunion avait suggéré que l'Etat camerounais prenne une participation de 30% et que le reste des actions soit partagé entre les partenaires privés. Pour l'exécution du projet, les promoteurs sont priés de tenir compte des projets du Gabon et du Burundi.
4. Douala (Cameroun)	6. Etudes de faisabilité à réaliser	8. L'énergie est disponible	11. Marché de la sous-région.	13. 469 millions de FCFA	
		9. Infrastructures physiques à réaliser.			

PROFIL DE PROJET NO. 12

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

1. Titre du projet: Production d'urée et d'ammoniaque à partir de gaz, Cameroun

2. Objectif: Produire des engrais urée-ammoniaque pour la région.

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-REGION: Afrique centrale

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immé- diates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement camerounais	5. Etude de préfai- sabilité en cours.	7. Gaz des concessions existantes	10. A déterminer par l'étude en cours.	12. 1 500 t/jour par produit (urée, ammoniaque)	14. Un accord a déjà été signé avec un partenaire pour l'étude de faisabilité et si le projet est viable, la recherche de financement et la mise en place du projet.
4. Kribi (Cameroun)	6. Evaluation de l'étude par l'ONUDI après l'étude de faisabilité.	8. Disponible. Le projet peut être autonome avec les turbines à gaz	11. Sous-régional, régional et mondial	13. A déterminer par l'étude	
		9. Toutes les infra- structures nécessaires existent.			

PROFIL DE PROJET NO. 13

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie chimique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Développement de l'industrie des pesticides dans les pays de l'UDEAC, UDEAC

2. Objectif: Production de pesticides en vue de favoriser le développement de la production agricole

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. UDEAC	5. Etude de préféabilité réalisée en 1987.	7. Disponibles.	10. A déterminer par l'étude en cours.	12. A préciser	14. La Conférence des ministres de l'agriculture de l'UDEAC a recommandé la réalisation de nouvelles études sur le projet lors de la session tenue à Malabo en 1986. L'étude sur l'extension du projet aux pays de la CEEAC a été achevée en octobre 1988. Le rapport traite essentiellement de l'analyse du marché des pesticides dans les pays de la CEPGL et à Sao Tomé-et-Principe et comporte un inventaire des matières premières disponibles pour la production des pesticides, ainsi qu'une évaluation des unités de production existantes ou projetées.
4. A préciser	6. a) Extension de l'étude de marché aux pays de la CEEAC b) Etude sur la possibilité de produire des substances cuivriques actives; c) Etude approfondie de la production de pesticides à partir de l'huile de graines de coton;	8. Disponible. 9. Toutes les infrastructures nécessaires sont en place.	11. Marché de l'UDEAC et de la CEEAC	13. A préciser	

PROFIL DE PROJET NO. 14

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Réconversion de la raffinerie du sucre de Bom Jesus et production de levure, Angola

2. Objectif: Réhabiliter et agrandir les sucreries existantes et diversifier leur production

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement angolais	5. a) L'usine de production de levure est dans la phase de réhabilitation. b) Etude techno- économique de pré faisabilité pour la sucrerie de Bom Jesus terminée.	7. Les sucreries existantes produisent suffisamment de mélasse pour l'usine de levure	10. a) 3 000 t/an de levure; b) A préciser dans l'étude sur la reconversion.	12. a) 2 600 t/an de levure; b) A préciser dans l'étude de faisabilité pour la reconversion.	14. Le projet de réhabilitation de l'usine de levure est dans la phase d'exécution grâce à un financement du PNUD de 2 000 000 de dollars, l'ONUDI étant l'agent d'exécution. Dès que le choix du Gouvernement sur le type de culture à effectuer sur les 1 300 ha en remplacement de la canne à sucre sera connu, une assistance financière sera nécessaire pour effectuer les études de faisabilité. Des arrangements de collaboration relatifs à la fourniture du savoir-faire et des équipements et à la formation sont souhaités par l'Angola.
4. Caxito, Bom Jesus et Luanda (Angola)	6. a) Suivi des travaux sur le chantier et réception de l'usine de levure. b) Réaction du Gouvernement et étude de faisabilité pour la reconversion.	8. Energie disponible	11. a) Marché local pour la levure b) A préciser dans l'étude sur la reconversion.	13. a) 2 millions de dollars pour la réhabilitation de l'usine de levure. b) A préciser dans l'étude de faisabilité pour la reconversion.	
		9. Infrastructures physiques à développer et améliorer.			

PROFIL DE PROJET NO. 15

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Installation d'une distillerie, Burundi

2. Objectif: Production d'alcool à partir de la mélasse produite par la sucrerie de Mosso.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement burundais	5. Recherche de financement pour actualiser l'étude de faisabilité qui a été réalisée en 1985.	7. 6 800 t/an de mélasse seront produites par la sucrerie	10. Alcool carburant: 1 977 m <sup>3</sup> l'année où la distillerie sera pleinement opérationnelle. Alcool pharmaceutique et industriel: 53 m <sup>3</sup> à partir de la première année de production.	12. 2 030 000 litres d'alcool par an.	14. La sucrerie de Mosso a démarré en 1988. a) Nécessité d'un financement pour l'actualisation de l'étude de faisabilité; b) A défaut d'un partenaire technique et financier, un financement sera demandé pour l'assistance technique et la formation du personnel technique; c) Le financement des investissements est recherché.
4. Mosso, à proximité de la sucrerie	6. Actualisation de l'étude de faisabilité.	8. Energie électrique disponible	11. Marché de la CEPGL	13. 434 153 840 FBu	
		9. La distillerie profitera des infrastructures de la sucrerie (route asphaltée, énergie et eau) en sus de celles à développer			

N.B.

Les points 10, 11, 12 et 13 sont susceptibles de changer après actualisation de l'étude.



PROFIL DE PROJET NO. 16

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Industrie laitière communautaire, Zaïre

2. Objectif: Satisfaire les besoins fondamentaux des populations de la sous-région, réduire les importations de produits laitiers et utiliser le lait produits dans la zone de Masisi

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement zaïrois	5. Etude de faisabilité réalisée.	7. Lait de vache disponible à Masisi (117 000 l/j)	10. 95 000 litres de lait par jour	12. 30 000 litres de lait frais par jour pour produire du lait pasteurisé, du beurre, du yaourt et du fromage.	14. La participation de partenaires étrangers est recherchée. Une aide a été demandée au CDI pour aider à rechercher des partenaires et le financement des études d'ingénierie.
4. Goma (Zaire)	6. Etude d'ingénierie et amélioration des voies de collecte de lait.	8. Energie disponible	11. Les pays de la CEPGL.	13. A préciser après l'étude d'ingénierie et l'amélioration des routes utilisées pour le ramassage du lait.	
		9. Infrastructure physique à développer, en particulier les routes utilisées pour le ramassage: le Zaïre négocie un financement à cet effet.			

PROFIL DE PROJET NO. 17

PRIORITE: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Création d'un complexe agro-industriel pour la transformation du manioc, République centrafricaine

2. Objectif: Production de farine de manioc et de sous-produits (amidon, glucose, adhésifs)

---

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie
		9. Infrastructure physique

---



---

10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
11. Marché	13. Investissement total	

---

3. Gouvernement centrafricain	5. Aucun progrès notable.	7. Matières premières disponibles
4. Boali (République centrafricaine)	6. Actualisation de l'étude de faisabilité	8. Energie disponible
		9. Infrastructures physiques à développer

10. A préciser dans les études	12. A préciser dans les études	14. Compte tenu de l'importance accordée à l'autosuffisance ali- mentaire dans la sous-région, le financement des études et des investissements doit être recherché auprès des bailleurs de fonds et des partenaires potentiels.
11. Marché de la sous-région	13. Voir point 12.	

PROFIL DE PROJET NO. 18

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Développement intégré de l'industrie de traitement des produits de la pêche, CEPGL

2. Objectif: Exploitation des ressources halieutiques de la sous-région et création d'une conserverie de poissons

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. CEPGL	5. a) Etude financée par la France actuellement en cours pour déterminer l'importance des réserves de poissons dans les lacs Tanganyika, Mobutu et Idi Amin b) Etude financée par la FAO en cours pour déterminer l'évolution des ressources halieutiques des Grands Lacs.	7. De nombreux cours d'eau existent dans la sous-région et renfermeraient d'énormes ressources piscicoles qu'il faut inventorier.	10. A préciser dans l'étude de faisabilité	12. A préciser dans l'étude de faisabilité	14. a) En attendant les résultats des études citées au point 5, il a été recommandé de développer la pêche artisanale, la pêche semi-industrielle et la chaîne du froid pour la conservation du poisson. b) Si les études en cours confirment l'existence d'importantes ressources halieutiques, la participation de partenaires étrangers au financement des études de faisabilité et des investissements sera recherchée.
4. A déterminer	6. Etude de faisabilité à réaliser au cas où les résultats des premières études seraient positifs.	8. Energie disponible	11. Les pays de la sous-région	13. Voir point 12.	

PROFIL DE PROJET NO. 19

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Complexe intégré de produits forestiers, Zaïre

2. Objectif: Exploiter les ressources forestières locales en vue de fabriquer des produits en bois (bois scié, contreplaqués et panneaux)

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
9. Infrastructure physique					
3. CEPGL	5. Etudes financières et de faisabilité en cours.	7. Plusieurs centaines de millions d'hectares de forêt existent dans la sous-région	10. A préciser dans l'étude de faisabilité.	12. Il est prévu une capacité de 10 000 m <sup>3</sup> par an pouvant être portée à 20 000 m <sup>3</sup> /an en l'an 2000.	14. a) Le financement d'une partie des investissements par des sources extérieures a été trouvé. b) Des arrangements pour une prise de participation par des partenaires étrangers sont jugés nécessaires et des démarches ont été faites dans ce sens.
4. Kisangani (Zaïre)	6. Atelier FAO - représentants des pays membres - CEPGL - MULPOC de Gisenyi pour évaluer les études financières et de faisabilité.	8. Il existe une source d'énergie près de l'aéroport de Kisangani.	11. Le marché de la sous-région.	13. A préciser dans l'étude de faisabilité.	
		9. Infrastructures physiques à développer			

PROFIL DE PROJET NO. 20

PRIORITE: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Réhabilitation et extension du secteur sucrier, Angola

2. Objectif: Réhabiliter deux sucreries (1 de maio et 4 de fevreiro) dans la région de Bengola pour répondre aux besoins pressants de la population.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement angolais	5. Mandat pour un appel d'offres international en vue de prises de participation ou de ventes.	7. Les plantations de canne à sucre peuvent assurer la fourniture de matières premières	10. A préciser dans l'étude de réhabi- litation et l'extension	12. 45 140 t/an pour l'usine; 4 de FEVREIRO après extension et 30 000 t/an pour l'usine 1 de MAIO après extension.	14. Dans l'espoir d'encourager l'ini- tiative privée, le Gouvernement recherche la participation d'entre- prises privées étrangères dans les deux sociétés sucrières. Plus de 15 entreprises étrangères ont déjà soumissionné et l'ouverture des plis renfermant les soumissions aura lieu après le 8 août 1989 de même que la sélection des parte- naires.
4. Caxito, Province de Bengola	6. Ouverture des plis renfermant les soumissions, choix des parte- naires et étude de réhabilitation.	8. Energie disponible	11. Marché de la sous-région.	13. A préciser dans l'étude.	
		9. Infrastructures physiques existantes à améliorer			

PROFIL DE PROJET NO. 21

PRIORITE: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Installation d'une distillerie, Sao Tomé-et-Principe

2. Objectif: Produire de l'alcool à partir de mélasse de canne à sucre

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement de Sao Tomé- et-Principe	5. Etude de préfaisabilité en cours	7. Culture de la canne à sucre à développer.	10. A préciser dans les études.	12. A préciser dans les études.	14. La Banque africaine de développe- ment a déjà été contactée pour le financement du projet. Un terrain de 200 hectares est disponibles pour la culture de la canne à sucre et le Gouvernement recherche la participation de parties privées nationales.
4. Sao Tomé	6. Compléter l'étude de préfaisabilité	8. L'énergie sera produite à partir des tiges et des résidus de canne à sucre	11. Marché de la sous-région.	13. Voir le point 12.	
		9. Infrastructures physiques à développer			

PROFIL DE PROJET NO. 22

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Projet bois de Sangmelima et production de panneaux de particules, Cameroun

2. Objectif: Assurer une exploitation efficace des ressources forestières et accroître la production locale de bois

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement camerounais	5. Etude de pré-faisabilité achevée.	7. Le bois existe en abondance	10. A préciser dans l'étude de faisabilité.	12. i) exploitation forestière: 90 000 m <sup>3</sup> de bois en grume. ii) sciages: 50 000 m <sup>3</sup> /an de bois en grume.	14. a) Le projet a été présenté par le Gouvernement camerounais à la réunion pour la promotion des co- entreprises des pays islamiques tenue à Istanbul (Turquie) en juin 1987. b) Le projet a été inscrit dans le quatrième plan quinquennal de développement. c) La participation des partenaires étrangers pourrait atteindre 49% du capital de la future société. d) Le projet consolidé serait réalisé en deux phases.
4. Sangmelima et Yaoundé (Cameroun)	6. Recherche de partenaires pour exécuter le projet et prépa- ration de l'étude de faisabilité.	8. Energie disponible	11. Marché de la sous-région.	13. A déterminer dans l'étude	
		9. Infrastructures physiques à développer			

PROFIL DE PROJET NO. 23

PRIN° E: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-Industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Unité de production d'aliments pour enfants, Cameroun

2. Objectif: Produire des aliments à base de maïs, soja, lait, vitamines et sels minéraux en vue de répondre aux besoins nutritionnels des enfants.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement camerounais	5. Etudes de pré-faisabilité et de marché ont été achevées.	7. Le maïs est produit localement. Par contre, une grande partie des autres matières premières sera importée.	10. A préciser dans l'étude de faisabilité.	12. a) 2 464 t/an d'aliments pour enfants. b) 379 t/an d'aliment pour bétail.	14. a) Le projet a été classé parmi les projets prioritaires par le Gouvernement et a été accepté en avril 1988 au titre du régime C (petites et moyennes entreprises) du Code des investissements du Cameroun. b) Quelques institutions de financement ont été contactées et ont accepté de financer une partie des investissements. c) Pour l'exécution du projet, il faut tenir compte des projets existants au Burundi et au Zaïre.
4. Yaoundé (Cameroun)	6. Etude de faisabilité et recherche de partenaires en cours.	8. Energie disponible	11. Marché de la sous-région.	13. 730 millions de FCFA.	
		9. Infrastructures physiques à développer			



PROFIL DE PROJET NO. 24

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Création d'une mégisserie, Tchad

2. Objectif: Traitement des peaux d'ovins et caprins au stade de staim

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement tchadien	5. Etudes préliminaires réalisées	7. Peaux brutes d'ovins et caprins disponibles	10. A préciser dans l'étude de faisabilité.	12. A préciser dans l'étude	14. Dans le cadre de la valorisation des sous-produits de l'élevage, ce projet a été classé parmi les projets prioritaires.
4. N'Djamena (Tchad)	6. Etude de faisabilité en cours. Recherche de partenaires techniques.	8. Energie disponible	11. Marché de la sous-région.	13. Voir le point 12.	
	9. Infrastructures physiques à développer				

PROFIL DE PROJET NO. 25

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-SECTEUR: Agro-industries et industries connexes

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Mise en valeur du bétail et des ressources halieutiques dans les pays de l'UDEAC, UDEAC

2. Objectif: Réhabiliter les abattoirs et commercialiser de la viande dans les pays de l'UDEAC

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immé- diates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. UDEAC	5. Etudes préfaisa- bilité achevées	7. Disponibles.	10. 25 000 t de viande par pays	12. Tchad: 60 000 t par an; République centr- africaine: 60 000 t par an;	14. Le projet suscite un vif intérêt au sein des pays de la sous-région
4. Plusieurs pays de l'UDEAC	6. Réhabilitation des abattoirs de Bangui et de N'Djamena	8. Energie disponible	11. Pays de la sous-région.	13. A préciser.	
		9. Infrastructures physiques			
		existent			

PROFIL DE PROJET NO. 26

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-SECTEUR: Industries mécaniques

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Projet sur les machines agricoles, UDEAC

2. Objectif: Production de machines et d'outillage agricoles en vue d'accélérer le développement agricole dans les pays de l'UDEAC

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. UDEAC	5. Etudes de pré-faisabilité à entreprendre.	7. Disponibles.	10. A préciser dans l'étude	12. A préciser dans l'étude	14. Il faut pour ce projet réaliser une étude de marché et des études de pré-faisabilité et de faisabilité relatives à une installation communautaire de production de machines et d'outillage agricoles, en tenant compte des installations existantes ou projetées.
4. A préciser	6. A préciser dans l'étude.	8. Energie disponible	11. Pays de la sous-région.	13. A préciser dans l'étude	
		9. Infrastructures physiques existent			

PROFIL DE PROJET NO. 27

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Réactivation de la cimenterie de Katana, Zaïre

2. Objectif: Restauration et extension de la cimenterie de Katana pour augmenter la production et lui permettre de satisfaire les besoins des pays membres de la CEPGL

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement zaïrois	5. Etude en cours sur la production de clinker à Katana.	7. Grands gisements de calcaire aux alentours de Katana	10. A préciser dans l'étude	12. 60 000 t/an initialement	14. Le Zaïre recherche une participa- tion au capital et s'efforce de conclure des arrangements commer- ciaux avec les pays de la sous-région.
4. Katana (Zaïre)	6. Financement d'un four à clinker et des accessoires.	8. L'usine utilisait la tour- be mais il est envisagé d'utiliser le gaz méthane	11. Le marché de la sous-région.	13. A préciser dans l'étude.	
		9. Les infrastructures physiques existent. Il faut installer un four à clinker en remplacement de celui qui venait auparavant de Kabina et dont la pénurie a entraîné l'arrêt de l'usine en avril 1989.			

PROFIL DE PROJET NO. 28

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Extension de la cimenterie de Mashyuza, Rwanda

2. Objectif: Produire du ciment à base de calcaire local pour satisfaire les besoins de la sous-région.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement rwandais	5. a) Etudes pour l'extension réalisées b) Machines et équipements pour la production d'emballages déjà installés.	7. Principaux gisements de calcaire dans le pays; gypse à importer	10. A déterminer	12. 50 000 t/an actuellement 80 000 t/an après extension	14. a) La capacité de production initiale de la cimenterie de 50 000 t/an a été portée à 75 000 t/an dans le cadre de l'extension. b) L'usine est le fruit de la coopération avec la Chine et un contrat de gestion a été signé avec une entreprise chinoise. c) La production sera portée à 100 000 t/an afin de pouvoir servir le marché de la CEPGL en plus du marché rwandais estimé à 50 000 t/an.
4. Mashyuza (Rwanda)	6. Equipement pour l'extension déjà commandé	8. La cimenterie utilise actuellement du combustible importé mais il est prévu d'utiliser du gaz méthane	11. Le marché de la CEPGL.	13. A préciser	
		9. Les infrastructures existantes devraient être améliorées.			

PROFIL DE PROJET NO. 29

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Extension et diversification de la production d'une verrerie, Congo

2. Objectif: Transformer et agrandir l'usine existante pour en faire une entreprise multinationale capable de satisfaire les besoins de la sous-région.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immé- diates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement congolais	5. L'étude pour la réhabilitation a été réalisée.	7. Gisements de sable dans le voisinage immédiat; produits chimiques à importer.	10. A déterminer.	12. 16 000 t/an pour une chaîne de fabri- cation. Il est prévu de porter cette capacité à 19 000 t/an.	14. a) L'obsolescence des équipements, le non respect des engagements des états membres et les difficul- tés financières rencontrées confir- ment la nécessité de reformuler le projet comme suit: "Réhabilita- tion de la verrerie de Point Noire, Congo". b) Le Congo recherche des fonds extérieurs sous forme de prise de participation ou de prêts pour réhabiliter l'usine. c) L'ONUDI est priée d'élaborer une étude sur l'industrie du verre et, en particulier, son marché dans la sous-région.
4. Pointe Noire (Congo)	6. Décision du Gou- vernement et financement d'un fonds de roulem- ent de 160 mil- lions de FCFA pour faire redé- marrer l'usine ou au moins une chaîne de fabri- cation.	8. Energie électrique disponible	11. Le marché de la sous-région.	13. A déterminer.	
		9. Infrastructures disponibles			

PROFIL DE PROJET NO. 30

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Création d'une usine de céramique, Burundi

2. Objectif: Produire de la porcelaine sanitaire, de la porcelaine fine et de l'émail pour répondre aux besoins de la sous-région.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement burundais	5. Des travaux d'exploration pour rechercher des matériaux complémentaires (quartzite, feldspath, dolomie) sont en cours.	7. Les réserves de kaolin de Vyewa estimées à 16 320 000 tonnes. Les réserves de kaolin de Matongo sont aussi importantes. Il existe des réserves prouvées de quartzite, feldspath et dolomie.	10. A préciser dans les études	12. A préciser dans les études	14. a) Des essais ont été effectués lors de la fabrication d'échantillons de tasses à café, d'assiettes et des pots. b) Le Gouvernement burundais a déjà demandé une assistance spécifique au PNUD pour: i) entreprendre l'étude de faisabilité et d'ingénierie; ii) réaliser le projet. Cette demande a été également faite à d'autres bailleurs de fonds.
4. Matongo ou Ngozi (Burundi)	6. Etudes de marché et de faisabilité à effectuer.	8. Barrage de Rwengura. Une ligne à moyenne tension ira jusqu'à Matongo.	11. Marché de la sous-région, en particulier Zaïre	13. Voir le point 12.	
		9. Infrastructures physiques à développer.			

PROFIL DE PROJET NO. 31

PRIORITE: Deuxième (moyen terme)

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Installation d'une cimenterie, Tchad

2. Objectif: Satisfaire la demande locale et sous-régionale de ciment.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement tchadien	5. Etudes préliminaires réalisées	7. L'existence de gisements de calcaire a été prouvée dans la région de Mayo Kebbi.	10. A préciser dans l'étude	12. A préciser dans l'étude	14. Dans le cadre de sa reconstruction, le Tchad a un besoin pressant de matériaux de construction. Des contacts ont été établis avec des bailleurs de fonds et des pays amis comme la Chine pour financer les études et réaliser le projet. Considérant le nombre de cimenteries dans la sous-région, la CEEAC, en consultation avec la CEPGL l'UDEAC et avec l'assistance de l'ONUDI, a été demandée de réaliser une étude complète sur l'industrie du ciment dans la sous-région.
4. Région du Mayo Kebbi (Tchad)	6. Etudes de faisabilité à réaliser	8. Alimentation en énergie à développer.	11. Marché de la sous-région.	13. Voir le point 12.	
		9. Infrastructures physiques à développer.			



PROFIL DE PROJET NO. 32

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Unité de fabrication de verres plats, Cameroun

2. Objectif: Produire pour la sous-région UDEAC/CEEAC les verres plats nécessaires à la construction

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement du Cameroun	5. Contacts avec partenaires	7. Matières premières locales: néphéline à syénite à Eboudja	10. A préciser dans l'étude de faisabilité	12. A préciser dans l'étude de faisabilité.	14. Après l'évaluation des réserves et l'étude de faisabilité, des financements devront être recherchés avant la continuation du projet. Des sondages préliminaires du gisements ont déjà été effectués.
4. Région du littoral, Kribi (Cameroun)	6. Evaluation des réserves, étude de faisabilité à faire	8. Disponible	11. UDEAC, CEEAC	13. Voir le point 12.	
		9. Infrastructures existantes sont suffisantes.			

PROFIL DE PROJET NO. 33

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-SECTEUR: Matériaux de construction

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Usine de céramique, Cameroun

2. Objectif: Producteur d'article en ceramique notamment carreaux, bidets, lavabos.

---

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières
		8. Energie
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	9. Infrastructure physique

---

10. Demande prévue  
par produit

12. Capacité  
par produit

14. Autres renseignements, dont les  
dispositions de collaboration  
déjà prises et type de  
participation recherché par les  
Etats membres

11. Marché

13. Investissement  
total

---

3. Gouvernement du Cameroun/ SNI	5. Etude de pré- faisabilité en cours	7. Matières premières lo- cales: néphéline à syénite à Eboudja
--	---	--

10. A préciser dans  
l'étude en cours

12. A préciser dans  
l'étude

14. Après l'évaluation des réserves et  
l'étude de préfaisabilité actuelle-  
ment réalisée par la SNI, l'assis-  
tance de l'ONUDI sera nécessaire  
pour financer l'étude de faisabi-  
lité, la recherche des finance-  
ments et plutôt la formation des  
techniciens.

4. Région de  
Douala  
(Cameroun)

6. Evaluation des  
réserves, étude  
de faisabilité,  
recherche de  
financement/part-  
tenaires/forma-  
tion à faire

8. Disponible

9. Existantes.

11. A déterminer par  
l'étude en cours

13. Voir le point 12.

PROFIL DE PROJET NO. 34

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Développement intégré de l'industrie de l'aluminium, Cameroun

2. Objectif: Exploiter les réserves de bauxite de Mini-martap au Cameroun pour fabriquer des produits d'aluminium en remplacement de ceux qui sont actuellement importés.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement camerounais	5. Etude de faisabilité réalisée.	7. Les réserves de bauxite dans la région de Mini-martap sont évaluées à 800 millions de tonnes avec une teneur de 35 % en oxyde d'aluminium	10. A préciser.	12. A préciser	14. L'exploitation des réserves de Mini-martap exigera avant tout le développement des voies d'accès, de l'alimentation en énergie et des infrastructures physiques. Le Gouvernement est actuellement à la recherche d'un financement extérieur pour entreprendre ces travaux dont l'exécution constitue une condition préalable à la réalisation du projet.
4. Mini-martap (Cameroun)	6. Montage financier et démarrage des travaux	8. Alimentation en énergie à développer	11. Marché de la sous-région.	13. A préciser	
		9. Infrastructures physiques à développer			

PROFIL DE PROJET NO. 35

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Développement intégré d'une industrie sidérurgique en Afrique centrale, CEEAC

2. Objectif: Réactiver l'usine sidérurgique de Maluku pour produire des baguettes, des produits marchands et des tôles plates et galvanisées dans le but d'approvisionner le marché de la sous-région, à la suite de quoi l'usine pourrait constituer un noyau pour le développement d'une industrie sidérurgique intégrée.

3. Promoteur/garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement zairois	5. Etude pour la réhabilitation réalisée par l'ONUDI	7. La mitraille est disponible localement en quantité limitée mais la sous-région possède d'importantes réserves de minerai de fer et autres métaux	10. 419 000 tonnes d'acier en 1990 pour la sous-région.	12. 250 000 tonnes par an pour la production à froid et 100 000 t/an pour la production à chaud.	14. a) Le million de dollars de fonds de roulement nécessaire pour produire 7 500 t en 1989 doit être fourni par le Gouvernement ou un investisseur privé. b) Afin d'atteindre la production maximale, une assistance des Nations Unies sera nécessaire pour la préparation de portefeuilles de valeurs négociables et la formation dans le domaine du contrôle technique et financier.
4. Maluku (Zaïre)	6. a) Réaction du Gouvernement zairois aux recommandations de l'étude; b) Financement de la première phase (1989-1991) pour atteindre une production de 25 000 t/an telle que recommandée par l'étude.	8. Energie disponible	11. Marché de la sous-région.	13. Pour la première phase, 1 000 000 de dollars pour l'importation de réfractaires et d'autres bien intermédiaires pour produire 7 500 t en 1989.	

PROFIL DE PROJET NO. 36

PRIORITE: Première (court terme)

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Extension d'une fonderie d'étain, Rwanda

2. Objectif: Transformer localement le minerai d'étain qui est actuellement exporté à l'état brut.

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement rwandais	5. Création d'une régie des mines et relance des activités minières	7. Gisements de cassitérite estimés à 65 000 tonnes au Rwanda et à 200 000 tonnes au Zaïre	10. A déterminer	12. 3 000 t/an d'étain	14. a) L'Etat rwandais vient de mettre en place une régie pour l'exploit- ation des mines du Rwanda en remplacement de la SOMIRWA ainsi qu'une coopérative regroupant tous les artisans miniers (COOPIMAR) b) Des négociations sont en cours avec le Zaïre en vue du traitement de la cassitérite du Zaïre dans la fonderie du Rwanda.
4. Kigali (Rwanda)	6. a) Atteindre le seuil de 1 000 t par an de cassi- térite pour per- mettre à la fonderie de re- prendre ses activités. b) Etude de ren- tabilité de la remise en marche de la fonderie.	8. Energie disponible	11. Marché inter- national hors d'Afrique.	13. A déterminer dans le cadre de la reprise des activités de l'usine.	
		9. Les infrastructures existent puisque l'usine a fonctionné jusqu'en 1985, année où la chute des cours mon- diaux de l'étain a en- traîné la faillite de la Société d'exploitation minière (SOMIRWA).			

PROFIL DE PROJET NO. 37

SOUS-SECTEUR: Industrie métallurgique

PRIORITE: Troisième (long terme)

SOUS-REGION: Afrique centrale

1. Titre du projet: Développement intégré de l'industrie sidérurgique, Cameroun/UDEAC

2. Objectif: Production de billettes au Cameroun

3. Promoteur/ garant	5. Etat d'avancement du projet	7. Matières premières	10. Demande prévue par produit	12. Capacité par produit	14. Autres renseignements, dont les dispositions de collaboration déjà prises et type de participation recherché par les Etats membres
4. Lieu d'exécution	6. Activités immédiates de suivi	8. Energie	11. Marché	13. Investissement total	
3. Gouvernement du Cameroun	5. Etude de pré- faisabilité réalisée	7. Gisements de fer à Kribi	10. 50 000 t	12. 50 000 t	14. Après l'étude de pré-faisabilité par les Brésiliens, les autorités nationales recherchent des fonds pour le financement des études de faisabilité détaillées qui inclueront des essais en laboratoire, de la pré-ingénierie, etc. qui sont relativement chères.
4. Kribi et Edea	6. Etudes de factibilité	8. Essentiellement charbon de bois, disponible.	11. UDEAC	13. A déterminer dans l'étude de faisabilité	
		9. Route Edea/Kribi en cours de finition. Bretelle de 4 km à prévoir.			

PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. 51

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Infrastructure institutionnelle

**1. Titre du projet:** Assistance à l'Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC)

**2. Objectif:** Renforcer les moyens du Secrétariat et des Etats membres de l'UDEAC concernant la planification, la programmation, la création, l'évaluation et la promotion des industries communautaires

---

**3. Promoteur/garant:**

Union douanière et économique de l'Afrique centrale (UDEAC)

**4. Lieu d'exécution du projet:**

Secrétariat de l'UDEAC, Bangui (République centrafricaine)

**5. Estimation du coût total:**

A déterminer

**6. Description du projet et renseignements complémentaires:**

a) Objectifs immédiats: Extension de l'assistance fournie par l'ONUDI et la CNUCED pour permettre à l'UDEAC et aux Etats membres de promouvoir la coopération industrielle sous-régionale;

b) Durée: 3 ans

**PROFIL DE PROJET D'APPUI N.0. S2**

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Autres projets d'appui

1. **Titre du projet:** Assistance à la République centrafricaine pour le développement d'une industrie intégrée de transformation de la viande
2. **Objectif:** Assurer le développement intégré des différentes phases de la production et de la transformation de la viande (abattage, tannage, emballage de la viande et production laitière)

---

3. **Promoteur/garant:**

République centrafricaine/UDEAC

4. **Lieu d'exécution du projet:**

Bangui (République centrafricaine)

5. **Estimation du coût total:**

A déterminer

6. **Description du projet et renseignements complémentaires:**

a) **Objectifs immédiats:** Evaluer les besoins des pays de l'UDEAC et élaborer un programme intégré comprenant des projets à mettre en oeuvre dans les pays de la sous-région;

b) **Durée:** 3 ans



PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S3

SOUS-REGION: Afrique centrale

SOUS-SECTEUR: Infrastructure institutionnelle

1. Titre du projet: Assistance à la Communauté économique des pays de Grands Lacs (CEPGL)
2. Objectif: Aider le secrétariat et les pays membres de la CEPGL à renforcer leurs capacités de planification, de programmation, d'établissement, d'évaluation et de promotion d'industries communautaires

---

3. Promoteur/garant:

CEPGL

4. Lieu d'exécution du projet:

Secrétariat de la CEPGL, Gisenyi (Rwanda)

5. Estimation du coût total:

A déterminer

6. Description du projet et renseignements complémentaires:

a) Objectifs immédiats: i) effectuer une étude sur la création d'un service de documentation et d'information commerciales; ii) évaluer les ressources halieutiques des Grands Lacs et leur évolution; iii) élaborer un programme d'action devant permettre le développement concerté d'un réseau de transport sur les lacs Kivu et Tanganyika et la création d'une compagnie aérienne commune pour les pays de la CEPGL.

b) Durée: 4 ans

**PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S4**

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Autres projets d'appui

**1. Titre du projet:** Développement des ressources en tourbe

**2. Objectif:** Etablissement d'une carte montrant où se trouvent les tourbières dans la sous-région

---

**3. Promoteur/garant:**

CEPGL

**4. Lieu d'exécution du projet:**

Sécretariat de la CEPGL, Gisenyi (Rwanda)

**5. Estimation du coût total:**

A déterminer

**6. Description du projet et renseignements supplémentaires:**

a) Objectifs immédiats: à partir de l'étude sur le potentiel représenté par les tourbières dans la sous-région, établir une carte indiquant l'emplacement de celles-ci.

b) Durée: 3 ans

**PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. 55**

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Infrastructure institutionnelle

1. **Titre du projet:** Etude de faisabilité sur la fabrication des équipements du chemin de fer dans la sous-région de l'Afrique centrale (UAC)

2. **Objectif:** Déterminer le type d'équipements que la sous-région est en mesure de produire pour réduire sa dépendance à l'égard des marchés extérieurs et promouvoir l'industrie du matériel ferroviaire.

---

3. **Promoteur/garant:**

Union africaine des chemins de fer (UAC)

4. **Lieu d'exécution du projet:**

L'étude couvre les pays de la sous-région

5. **Estimation du coût total:**

500 000 dollars

6. **Description du projet et renseignements complémentaires:**

a) **Objectifs immédiats:** entreprendre une étude pour déterminer le type d'équipements et de pièces de rechange que la sous-région est en mesure de produire et élaborer un programme de développement de l'industrie du matériel ferroviaire.

b) **Durée:** 1 an

**PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. 56**

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Autres projets d'appui

1. **Titre du projet:** Assistance à la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)
  
  2. **Objectif:** Elaborer un plan directeur du développement industriel de la sous-région fondé sur des plans sous-sectoriels et des études par branches pour des industries prioritaires telles que: sidérurgie, pesticides et engrais, pétrochimie et matériaux de construction, en particulier le ciment et le bois
- 
3. **Promoteur/garant:**  
Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC)
  
  4. **Lieu d'exécution du projet:**  
Secrétariat de la CEEAC, Libreville (Gabon)
  
  5. **Estimation du coût total:**  
A déterminer
  
  6. **Description du projet et renseignements complémentaires:**
    - a) **Objectifs immédiats:** i) effectuer les études nécessaires pour promouvoir la coopération entre les Etats membres dans le secteur de la sidérurgie; ii) élaborer un plan directeur du développement industriel en mettant un accent particulier sur: le développement intégré de l'industrie sidérurgique et des industries métallurgiques connexes; les industries des pesticides et des engrais; l'industrie pétrochimique, l'industrie des matériaux de construction et en particulier le ciment; l'industrie de transformation du bois.
  
    - b) **Durée:** 2 ans

**PROFIL DE PROJET D'APPUI N.O. S7**

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Infrastructure institutionnelle

1. **Titre du projet:** Assistance à l'Institut sous-régional multisectoriel de technologie appliquée, de planification et d'évaluation de projets (ISTA)

2. **Objectif:** Assurer la formation et le perfectionnement des cadres supérieurs dans le domaine des études d'élaboration de projets

---

3. **Promoteur/garant:**  
Institut supérieur des technologies appropriées (ISTA)

4. **Lieu d'exécution du projet:**  
Siège de l'ISTA, Libreville (Gabon)

5. **Estimation du coût total:**  
1 514 500 dollars

6. **Description du projet et renseignements complémentaires:**

a) **Objectifs immédiats:** i) contribution à la mise en place d'un système de formation et de perfectionnement dans les domaines de la planification, du développement et de l'évaluation des projets; ii) contribution à la réalisation d'études sectorielles, d'études de projets et d'autres études.

b) **Durée:** 2 ans et 9 mois

**PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. 58**

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Infrastructure institutionnelle

**1. Titre du projet:** Assistance à l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)

**2. Objectif:** Renforcer les moyens de l'OAPI et des Etats membres pour promouvoir la propriété industrielle en tant que composante technologique des activités industrielles et dans le cadre de la recherche-développement dans les Etats africains

---

**3. Promoteur/garant:**

Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI)

**4. Lieu d'exécution du projet:**

Siège de l'OAPI

**5. Estimation du coût total:**

A déterminer

**6. Description du projet et renseignements supplémentaires:**

a) Objectifs immédiats: i) identifier les domaines techniques en rapport avec le développement des secteurs industriels stratégiques; ii) sensibiliser et former les économistes en ce qui concerne la propriété industrielle dans les études de faisabilité des projets industriels nationaux; iii) utiliser l'information scientifique et technique contenue dans la documentation pour appuyer les activités des chercheurs, des petites et moyennes industries et des administrations locales.

b) Durée: 5 ans

**PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. 59**

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Infrastructure institutionnelle

**1. Titre du projet:** Assistance multisectorielle à la Communauté économique des pays de Grands Lacs (CEPGL)

**2. Objectif:** i) entreprendre des études de pré-investissement et d'investissement dans les secteurs prioritaires; ii) équiper le laboratoire de l'IRAZ

---

**3. Promoteur/garant:**

Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL)

**4. Lieu d'exécution du projet:**

Secrétariat de la CEPGL, Gisenyi (Rwanda)

**5. Estimation du coût total:**

2,8 millions de dollars

**6. Description du projet et renseignements complémentaires:**

a) Objectifs immédiats: i) entreprendre des études de pré-investissement et d'investissement dans les secteurs prioritaires suivants: agriculture et alimentation, industrie, énergie, transports et communications, commerce et finance, mise en valeur des ressources humaines; ii) équiper le laboratoire de l'IRAZ pour qu'il puisse mener à bien sa double mission de recherche et de coordination de la recherche agronomique et zootechnique dans la Communauté.

b) La réalisation de ce projet permettra à la CEPGL de disposer d'études de financement qui pourront déboucher sur des investissements dans des secteurs prioritaires comme l'agriculture et l'alimentation, l'énergie, les transports et les communications, le commerce et les finances, et la mise en valeur des ressources humaines.

c) Durée: 3 ans

**PROFIL DE PROJET D'APPUI NO. S10**

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Infrastructure institutionnelle

**1. Titre du projet:** Promotion de technologies agro-alimentaires artisanales, Burundi

**2. Objectif:** 1) Concevoir et mettre au point des équipements adaptés aux besoins de la population et former des artisans capables de fabriquer ces équipements avec des matériaux disponibles localement; ii) Vulgariser les technologies ainsi mises au point.

---

**3. Promoteur/garant:**

Gouvernement burundais

**4. Lieu d'exécution du projet:**

Bujumbura (Burundi)

**5. Estimation du coût total:**

1 385 190 dollars (contribution du PNUD)

43 400 000 FBu (contribution du Gouvernement burundais)

**6. Description du projet et renseignements complémentaires:**

a) Objectifs immédiats: Ce projet s'intitulait initialement "Promotion de la production agricole par la transformation des produits en verre et introduction de la traction animale" et son premier objectif était d'étudier et de définir les besoins des utilisateurs dans le domaine des technologies utilisées après la récolte du riz et du manioc et les exigences qualitatives pour les produits finis. Cette deuxième phase vise avant tout à concevoir et à construire des équipements adaptés aux besoins de la population; à former des artisans capables de fabriquer ces équipements avec des matériaux disponibles localement; et à promouvoir l'utilisation locale des technologies ainsi mises au point. On mettrait donc l'accent sur la formation et le renforcement des capacités nationales à mettre au point et à promouvoir des technologies améliorées de transformation des produits en verre. On étudierait aussi la possibilité de créer un centre national de la traction animale et du petit machinisme agricole.

b) Durée: 3 ans



PROFIL DE PROJET D'APPUI N. 511

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Infrastructure institutionnelle

1. **Titre du projet:** Assistance à l'Ecole nationale supérieure des industries agro-alimentaires (ENSIAAC), Cameroun
2. **Objectif:** Aider l'ENSIAAC à acquérir des équipements scientifiques complémentaires en vue de renforcer la capacité de l'école et d'en faire un centre d'excellence sous-régional dans le domaine des agro-industries

---

3. **Promoteur/garant:**

Gouvernement camerounais

4. **Lieu d'exécution du projet:**

Ngaoundere (Cameroun)

5. **Estimation du coût total:**

600 millions de FCFA

6. **Description du projet et renseignements complémentaires:**

a) L'ENSIAAC est une institution bilingue (français et anglais) sous tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur, de l'informatique et de la recherche scientifique. Elle forme des techniciens et des ingénieurs. L'école dispose d'un corps d'enseignants-chercheurs de 70 membres dont 38 sont des expatriés. Le nombre d'étudiants en 1989-1990 s'élève à 415. L'école produit des prototypes et fait des essais sur la conservation des aliments. L'ENSIAAC a établi des relations étroites avec les industries qui reçoivent ses étudiants pour la formation pratique. Elle dispense aussi la formation continue pour les agents de l'industrie, et mène des projets de recherche à caractère industriel.

b) Des équipements appropriés ont été fournis par le Gouvernement et l'école fonctionne déjà comme un centre d'excellence.

c) **Objectif immédiat:** renforcer l'école en vue d'améliorer et de diversifier son programme de formation. Une assistance technique est nécessaire à cet effet.

**PROFIL DE PROJET D'APPUI N.0. S12**

**SOUS-REGION:** Afrique centrale

**SOUS-SECTEUR:** Infrastructure institutionnelle

1. **Titre du projet:** Création d'une école d'études géologiques et minières, Cameroun

2. **Objectif:** Créer une école de géologie et d'études minières

---

3. **Promoteur/garant:**

Gouvernement camerounais

4. **Lieu d'exécution du projet:**

Ngaoundéré (Cameroun)

5. **Estimation du coût total:**

7.000.000.000 de FCFA

6. **Description du projet et renseignements complémentaires:**

Etude de faisabilité d'une école de géologie et d'études minières s'appuyant sur les structures pédagogiques déjà existantes sur le campus du Centre Universitaire de Ngaoundéré. Cette école à l'instar de l'ENSIAAC (Ecole Nationale Supérieure des Industries Agro-Alimentaires du Cameroun) serait appelée à devenir un centre d'excellence dans la sous-région et pourrait couvrir les besoins des pays voisins. L'approche préliminaire a été réalisée en 1988. Ce projet est localisé à Ngaoundéré à cause de la richesse et de la variété de son sol et de son sous-sol.